

LIAlSONS LAÏQUES

7
1
3



RÉFORME
DU COLLÈGE
PEUT ENCORE
MIEUX FAIRE !

ÉLECTIONS
POURQUOI
CHOISIR LA FCPE ?

DOSSIER
LA RÉFORME
DU COLLÈGE

VIE SCOLAIRE
BASE ÉLÈVES :
LE DROIT DE RETRAIT

CONGRÈS PARIS
LA LAÏCITÉ
EN QUESTIONS

octobre 2015
N° 317

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.fcpe75.org



LIAISONS LAÏQUES

revue de débats
et d'informations scolaires
et socioculturelles

OCTOBRE 2015
N° 317

éditeur
Fcpe PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laiques@fcpe75.org

directeur de la publication
Hervé-Jean Le Niger

rédactrice en chef
Catherine Terseur

comité de rédaction
Pierre-Emmanuel Charon
Bernard Dubois
Ève Heinrich
Jean-Jacques Renard
Isabelle Rocca

ont également participé
à la rédaction de ce numéro
Avner Bar-Hen
Samy Driss
Mireille Peyronnet
Chantal Samuel-David
Danièle Theleus
Juliette Urbain

photographies
Pierre-Emmanuel Charon
Mireille Peyronnet
Isabelle Rocca
Danièle Theleus

photographie de couverture
Pierre-Emmanuel Charon

illustrations
Frédéric Deligne

conception graphique, maquette,
et secrétariat de rédaction
La-fabrique-créative
9 rue du Transvaal, Paris XX^e

Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression et routage
Imprimerie Fabrègue
Rue Fontaine Tanche Bois Joli
87 500 Saint-Yrieix-La-Perche

gérant
Pierre-Emmanuel Charon
com. paritaire
n° 0318 G 82847
dépôt légal à parution ISSN :
1623-5169
tirage
10 000 ex.



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Au cœur de la Fcpe	4
Échos et ruades	6
Élections des parents d'élèves	8

DOSSIER RÉFORME DU COLLÈGE

Les enjeux pour la Fcpe-Paris.	11
Histoire du collège unique	13
Entretien: mixité et ségrégation scolaire	16
Interdisciplinarité	20
Le numérique	22

VIE SCOLAIRE

Base élèves.	23
Les devoirs à la maison	24
Bien petit-déjeuner	25

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

La laïcité en questions.	26
----------------------------------	----

CULTURE

Cinéma: <i>La vie en grand</i> et <i>Le grand jour</i>	29
------------------------------------------------------------------	----

RETROUVEZ-NOUS SUR :

 www.facebook.com/FCPE.Paris

 twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an: 7€, adhérents: 3,70€, soutien: 15€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :
FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris
Tél. : 0142 65 05 98 - liaisons.laiques@fcpe75.org



L'école de l'inclusion

La Fcpe s'est toujours engagée pour l'accueil de tous les enfants à l'école. Depuis de nombreuses années, nous nous battons pour l'application de la Convention internationale des droits des enfants. C'est une démarche naturelle, quand on est militant Fcpe, que de

rejoindre un collectif comme le Réseau éducation sans frontières (Resf).

Pour nous, l'accueil des enfants, en situation de handicap, demandeurs d'asile, des Roms, mineurs isolés étrangers (MIE), l'accueil des enfants réfugiés à l'école n'est pas une question que nous nous posons. Elle nous paraît naturelle, elle découle des valeurs que nous défendons.

Je tiens donc à réaffirmer l'engagement de la Fcpe en faveur d'une école ouverte à tous les enfants sans conditions. Ce droit à l'éducation qui est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et qui s'impose sur tout le territoire.

En tant que parents d'élèves, nous souhaitons continuer à promouvoir et partager une information citoyenne à destination des autres parents, mais aussi de nos enfants. Nous souhaitons encourager l'accueil dans les écoles et dans les classes de nos enfants, de ces jeunes qui ont traversé terre et mer pour arriver jusqu'à nous.

Ce n'est pas toujours facile en tant que parent de trouver les bons mots pour parler migration, guerre, pauvreté, solidarité.

Mais nous sommes certains que c'est en construisant une école ouverte et bienveillante que nous formerons des citoyens éclairés et humanistes.

Nous devons accueillir ces enfants, nous devons leur offrir une vie meilleure, un avenir. Pour cela, il faut leur ouvrir les portes de l'école. Mais pas dans n'importe quelle condition, pas n'importe comment !

Il faut que l'Éducation nationale et les collectivités territoriales se donnent les moyens de cet accueil. Qu'il y ait suffisamment d'enseignants de français langue étrangère (FLE), que les effectifs de classe permettent une véritable inclusion de ces élèves. C'est en leur permettant, par des dispositifs transitoires, d'apprendre la langue, les règles communes et les habitudes, que nous permettrons à ces enfants de s'épanouir et de réussir.

Je vous invite donc à porter nos valeurs lors des élections nationales des parents d'élèves les 9 et 10 octobre, pour défendre l'inclusion de tous les enfants.

Hervé-Jean Le Nîger

AU CŒUR DE LA FCPE

ÉLECTIONS LES 9 ET 10 OCTOBRE

Les dates des élections des représentants des parents d'élèves sont fixées aux 9 et 10 octobre. « *Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, accompagnés de leurs équipes, doivent, non seulement se mobiliser pour informer les parents d'élèves sur l'importance et les enjeux de ces élections, mais également prendre toutes les dispositions nécessaires afin de les encourager à se présenter* », affirme le BO. ■

NOUVEAU BUREAU DE LA FCPE NATIONALE

À la suite du congrès de Reims (voir *Liaisons laïques* n° 316), le nouveau conseil d'administration a élu son bureau :

Présidente : Liliana Moyano

Vice-Présidents : Hervé-Jean Le Niger et Stéphane Fouéré

Secrétaire général : Michel Dubarry

Secrétaires généraux adjoints : Brigitte Compain et Philippe Dussert

Trésorier : Raymond Artis

Trésorier adjoint : David Dumont

Félicitations à tous et notamment à Hervé-Jean Le Niger, président de la Fcpe-Paris. ■

ÉCOLES PARISIENNES MOBILISÉES !

Lors de l'ultime Conseil départemental de l'Éducation nationale (Cden) 2014-2015, de très nombreux parents et enseignants se sont mobilisés contre les fermetures de classe à la rentrée. Scène impressionnante avenue Gambetta : les manifestants couchés sur le sol clamant « Éducation à terre à Paris ! ». Ce cri de colère a été entendu mais... l'académie a peu bougé : fermetures de 83 classes (pour 48 ouvertures)



et ajustements concédés dans une petite poignée d'écoles. À l'issue de cette mobilisation, la Fcpe-Paris a adressé un communiqué de presse cinglant au Recteur de l'académie en lui demandant de revoir sa copie durant l'été.

Dès la rentrée, la mobilisation a repris. Toutes les conseils locaux des écoles qui rencontrent des difficultés (enseignants non nommés, problèmes de remplacement...) sont invités à compléter un questionnaire en ligne. Histoire de se préparer une nouvelle fois à défendre les arguments auprès du Rectorat, de la Ville ou de la Région pour que la carte scolaire soit vraiment à la hauteur des écoles parisiennes. ■

LA CARTE SCOLAIRE SUR LA SELLETTE ?

C'est ce que laissent en tout cas entendre la circulaire du 8 janvier 2015 et la fiche n° 20 de la conférence de presse de rentrée dans lesquelles Najat Vallaud-Belkacem invite les rectorats à se rapprocher des départements qui financent les collèges pour retravailler la carte scolaire. « *Puisque nous ne pouvons pas modifier la composition sociale des quartiers, il faut élargir la base de recrutement des établissements* » a-t-elle déclaré lors de la réunion de rentrée des recteurs le 24 août dernier.

Il est ainsi demandé aux responsables des départements et des académies de développer des secteurs « multi-collèges » (plusieurs collèges d'affectation pour une même zone géographique) et de retravailler des critères d'affectation des élèves. Dès l'automne 2015, des expérimentations seront menées dans des territoires volontaires qui bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

Pour la Fcpe, il s'agira de suivre avec vigilance ce nouveau chantier pour que cette expérimentation ne devienne pas un nouveau moyen de contourner la carte scolaire. ■

RENDEZ-VOUS ÉDUCATIF

Le *Salon européen de l'éducation* se déroulera cette année du 19 au 22 novembre 2015 (Porte de Versailles). Pour les jeunes et leurs parents, ce grand rendez-vous est l'occasion de se renseigner sur les filières et les formations, de s'informer sur les voyages d'étude à l'international, d'échanger avec des professionnels... Et en 2015 le thème à l'honneur est : « *Formations et métiers pour une planète durable* ». ■

Invitations à télécharger sur le site du Salon : www.salon-education.com

PARENTS FORMÉS À LA FCPE !

Organisées par les administrateurs de la Fcpe-Paris, les formations permettent à chacun de découvrir, d'affiner ou de conforter sa connaissance des dispositions nécessaires pour faire face à ses engagements associatifs en tant que parent Fcpe, dans les différentes instances de l'Éducation nationale, et à acquérir les outils pour animer efficacement un conseil local.



Les formations ont lieu généralement en soirée au siège social du conseil départemental, 14, rue d'As-torg. En fonction des besoins et des disponibilités, certaines formations peuvent être mises en place à la demande des unions locales. ■

Renseignements : fcpe75@fcpe75.org

IMPLICATION DES PARENTS ET CAPITAL CULTUREL

Selon une note d'information de la Depp*, de septembre 2015, « la manière dont les parents s'impliquent dans la scolarité de leur enfant au CP est liée à leur capital culturel ». Elle dépend aussi des « ressources financières ».

Si 80 % des parents s'investissent dans la scolarité de leur enfant – de l'aide aux devoirs à la rencontre avec les enseignants, en passant par la « participation aux instances de l'école », les plus impliqués rassemblent plus de la moitié des familles « dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur », ou dont le père est cadre. Ils rassemblent aussi deux tiers des parents disposant d'une bibliothèque bien garnie (plus de 200 livres à la maison). A contrario, la moitié des familles dont la mère est sans diplôme, dont la « personne de référence » est inactive, ou dont le nombre de livres au foyer est inférieur à 30 font partie des parents les plus en retrait.

En outre, selon l'étude, le fait d'être diplômé compte en fait « plus que le niveau » de diplôme. Ainsi, le seul fait d'avoir une mère diplômée « renforce les chances d'appartenir aux groupes de familles » les plus impliquées. ■

* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

LAÏCITÉ: L'OBSERVATOIRE GRIGNOTE LE STATUT D'ALSACE MOSELLE

Dans un communiqué du 18 mai, l'Observatoire de la laïcité revient sur le régime des cultes en Alsace-Moselle. L'observatoire demande l'abrogation du délit de blasphème encore en vigueur dans ces départements. Il demande de placer le temps d'enseignement reli-

ET À LA MATERNELLE ?

Il n'y a pas que le collège qui bouge (cf. notre dossier page 10), la maternelle adopte cette année de nouveaux programmes. Nous avons demandé quelques précisions à Isabelle Racoffier, une directrice d'école et présidente de l'Ageem¹.

Est-ce que l'Ageem a participé à l'élaboration des nouveaux programmes de maternelle ?

Oui, nous avons été dans le groupe d'experts qui a fait des propositions de programme.

Quelles sont les principales nouveautés de ces programmes ?

Les aspects pédagogiques, les modalités d'apprentissage, y sont davantage développés. La place du corps et des arts a changé dans la présentation (après le langage). Il redonne la place au jeu. Une plus grande importance est donnée aux aspects psychologiques, d'accueil et de bienveillance, au « apprendre ensemble et vivre ensemble ».

Le fait que la grande section soit au cycle 1 peut éviter les exigences démesurées par rapport au lire/écrire.

Ces programmes répondent-ils globalement aux attentes des enseignants ?

Il semblerait que ce programme corresponde aux attentes des enseignants. Cependant, il est important qu'il soit accompagné d'une formation notamment dans les domaines artistiques en lien avec la psychologie. Dans ces domaines, la France connaît une absence de recherches universitaires et ces sujets sont peu reconnus dans les Espé² (pas de véritable poste pour ces enseignements) et dans les circonscriptions, ce sont les postes de conseillers pédagogiques qui ont souvent été supprimés.

Or ces domaines sont essentiels pour développer la créativité, les notions de pensées divergentes, de représentation du monde différente.

Y a-t-il des nouveautés concernant la place des parents ?

Cette place est réaffirmée dès l'introduction : « Pour cela, l'équipe enseignante définit des modalités de relations avec les parents, dans le souci du bien-être et d'une première scolarisation réussie des enfants et en portant attention à la diversité des familles ».

Quels conseils aux parents d'enfants qui entrent à l'école maternelle ?

De préparer la séparation : parler de l'école, en l'emmenant lors de l'admission, en venant aux journées découvertes, en permettant à l'enfant d'aller quelques heures, quelques jours chez un membre de la famille, des amis, l'inviter à prendre le doudou seulement quand il dort. À la rentrée, l'accompagner en lui donnant la main (et non en le portant dans les bras ou dans une poussette).

Quand le parent part de l'école les premiers jours, bien dire à l'enfant qu'il va partir et revenir le soir (et ne pas partir discrètement sans un mot car cela met l'enfant dans l'angoisse).

Oser parler à l'enseignant pour évoquer ses craintes.

1 Association générale des enseignants des écoles maternelles

2 Écoles supérieures du professorat et de l'éducation

gieux, au programme des écoles publiques, « en supplément du temps de l'enseignement scolaire » et de supprimer l'obligation de recevoir un « complément d'enseignement moral » pour les élèves ne suivant pas l'enseignement religieux. L'Observatoire de la laïcité rappelle par ailleurs que la décision du Conseil constitutionnel du 5 août 2011 a dégagé un principe fondamental reconnu par les lois de la République, de valeur supra-législative, consacrant le fait selon lequel, si elles ne sont pas remplacées par les dispositions de droit commun ou harmonisées avec elles, les dispositions législatives et réglementaires particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle demeurent en vigueur. Le Conseil a néanmoins rappelé qu'il ne peut y avoir d'aggravation de l'écart entre les disposi-

tions particulières et celles applicables au reste du territoire. ■

PHILOSOPHIE PAS POUR TOUT LE MONDE

Chaque année, le bac commence avec l'épreuve de philosophie. Enfin pas tous les bacs, rappelle Claude Lelièvre. « Il est semble-t-il admis qu'intrinsèquement la philosophie est partie intégrante de l'éducation à l'esprit critique. Mais il est non moins patent que cela ne concerne au mieux dans les faits que la moitié d'une classe d'âge (à savoir les candidats aux baccalauréats généraux ou technologiques). Comprenez qui pourra ! ». ■

SÉGRÉGATION SOCIALE À L'ÉCOLE

« Engager une action d'urgence dans les 100 collèges les plus ségrégués ». C'est l'appel lancé par le Conseil national

d'évaluation du système scolaire (Cnesco) qui publie le 15 juin ses préconisations. Issues d'un cheminement scientifique de grande qualité, le Cnesco veut rompre avec 40 ans d'immobilisme face à une ségrégation sociale, scolaire et ethnique croissante dans les établissements français. Pour le Cnesco, la première urgence c'est d'en finir avec les « établissements ghettos ». La formule montre la volonté de cette institution officielle indépendante à « parler vrai » et à recentrer le débat éducatif sur ses vraies priorités (cf. *entretien page 16*). ■

L'UNICEF ET LES DROITS DES ENFANTS EN FRANCE

Justice pénale des mineurs, droits des enfants migrants non accompagnés, enfants en bidonvilles : l'Unicef pointe 36 recommandations devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU pour que la France respecte ses engagements envers la Convention internationale des droits de l'enfant. ■

DES PARENTS POUR « LE CHOIX DE LA LAÏCITÉ »

Pendant que certains discourent à Poitiers, d'autres se battent. À Ploërmel, un millier de manifestants ont réclamé devant la mairie un lycée public au nom du « choix de la laïcité ». Pendant ce temps, à Poitiers, les militants socialistes écoutaient religieusement Manuel Valls. « *On se sent bien seuls sur le terrain* », confie Laurent Fontenelle, père d'élèves. ■

LA MÉDIATION CONTRE LE HARCÈLEMENT ?

Le ministère de l'Éducation nationale estime que 10 % des écoliers et des collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement, qualifiés de graves pour 6 à 7 % d'entre eux. Parallèlement, 140 000 adolescents sont concernés par le décrochage scolaire, et quittent chaque année le système scolaire sans diplôme. Dans le cadre de la

mobilisation contre le harcèlement à l'école et le décrochage scolaire, l'association France Médiation a mis en place en 2012 une expérimentation nationale de médiation sociale dans 155 écoles et collèges.

Des résultats ont été présentés en juin 2015 par l'équipe de chercheurs du Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques à Sciences-Po, qui a conduit l'évaluation de deux dispositifs expérimentaux de lutte contre le harcèlement au collège.

Concernant le premier programme, dit « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » (qui consiste en un déploiement de 40 médiateurs dont la mission est de prévenir et réguler la violence par des actions de médiation sociale au sein de 40 sites scolaires regroupant chacun un collège et trois écoles), l'évaluation montre que si les effets du programme sont faibles et peu significatifs au niveau global, ils sont en revanche très importants lorsqu'il est mis en place par des médiateurs expérimentés. Dans ce cas, le programme réduit de 11 % le taux de harcèlement ressenti par l'ensemble des collégiens, avec en particulier une réduction significative du harcèlement verbal de 15 % (moqueries, surnoms méchants). Plus fondamentalement, ces effets « moyens » cachent d'importantes disparités selon la classe d'âge et le genre. Le programme est extrêmement bénéfique pour les plus jeunes élèves, ceux-là mêmes qui sont le plus exposés à la violence : ainsi la probabilité de se sentir harcelé diminue de 46 % chez les jeunes garçons de 6^e. Des effets intéressants sont également visibles sur le bien-être psychologique et social des élèves, ainsi que sur l'absentéisme des élèves et des enseignants.

Par contre, en ce qui concerne le second programme évalué, dit « Prise de conscience » (consistant en la passation d'une enquête de victimation et en la restitution des résultats à l'établissement afin de sensibiliser l'équipe éducative à la problématique de la violence sco-



laire), l'évaluation d'impact est sans appel. Ce programme n'a pas d'effet significatif sur le harcèlement et la violence déclarés par les élèves, ni sur leur bien-être, leurs performances scolaires ou encore leur comportement. Ce résultat est identique, que l'enquête de victimation soit accompagnée ou non d'une restitution collective auprès du personnel de l'établissement. ■

Pour en savoir plus : www.francemediation.fr/index-module-orkei-page-view-id-411.html

CONSTANTE MACABRE : LE COMBAT CONTINUE

Douze ans après la publication du livre « La constante macabre », le mouvement lancé par André Antibi ne désespère pas de changer l'évaluation. Réuni à Paris le 12 janvier, en partenariat avec le Café pédagogique, le colloque du Mouvement contre la constante macabre (Mclcm) réussit l'exploit de réunir presque toute l'Éducation nationale, syndicats, parents, lycéens avec les trois derniers directeurs de l'enseignement scolaire. André Antibi fait confiance aux enseignants et aux parents pour changer l'évaluation pour peu qu'on prenne le temps de leur expliquer ce qu'est la constante macabre. ■

ÉLÈVES EXCLUS : SANCTIONS ET DISPOSITIFS INADAPTÉS

Que faire des collégiens exclus temporairement ? Dans nombre de collèges, rien. En Seine Saint-Denis, un dispositif soutenu par le conseil général accueille les élèves exclus pour un travail éducatif. Pour

Benjamin Moignard, dont l'étude est publiée dans l'ouvrage *Les violences en milieu scolaire* (Hermann), ce dispositif pilote est détourné de ses objectifs d'éducation à la règle et de rescolarisation tout simplement parce qu'on ne l'utilise pas avec les élèves qui en auraient besoin. L'Éducation nationale ne répond pas à la mobilisation des collectivités locales. Cette politique des sanctions qui tape à côté de la cible interroge le travail pédagogique fait en collège. ■

ATD QUART-MONDE : « LA RÉUSSITE DE TOUS EST POSSIBLE »

Si l'on veut que tous les élèves, y compris les plus pauvres, aient des chances de réussir, il va falloir se retrousser les manches. Le débat sur l'école, organisé le 30 mai par ATD Quart-Monde, a évité l'incantation et les vœux pieux. Chacun à leur manière, les participants ont appelé à agir face à un système qui reproduit, voire aggrave les inégalités. ■

RECRUTEMENT ET FORMATION DES PROFS : LE RAPPORT QUI BALANCE

Le *think tank* Terra Nova a rendu public le 10 septembre 2015 un rapport sur « *Le recrutement et la formation des personnels de l'Éducation nationale* ». À l'occasion de la rentrée, cette étude examine comment l'État employeur opère la sélection et organise la formation de ses personnels de l'éducation, les qualités comme les insuffisances des dispositifs de recrutement et de formation. Autant d'éléments à mettre en perspective avec une grande ambition de la gauche au pouvoir : faire mieux réussir à l'école ceux qui aujourd'hui y parviennent mal et qui sont massivement les enfants des classes populaires. Sur la base de ces analyses, les cinq auteurs du rapport (Jean-Pierre Obin, Jean-Louis Auduc, Philippe Watrelot, Gilles Langlois et Gérard Phelippeau) avancent des propositions de court et moyen termes.

Quand il passe à la loupe la « formation des formateurs » et « la pédagogie pratiquée dans les Espé », le couperet tombe, presque accablant : « *On forme les élèves comme on a été soi-même formé* », écrivent-ils. « *En d'autres termes, les pratiques pédagogiques des formateurs influent fortement sur les pratiques pédagogiques de stagiaires qui auront tendance à reproduire ce qu'ils ont vécu et observé. Or, force est de constater que les pratiques des formateurs en Espé relèvent souvent de la pédagogie frontale* ». D'où l'invite à déployer, enfin, des dispositifs de formation plus coopératifs et actifs.

Le rapport dénonce aussi le contenu des épreuves des concours, trop disciplinaires, qui doit aller dans le sens d'épreuves plus professionnelles. Pour sélectionner de futurs bons « pédagogues » et pas seulement des « sachants »...

Enfin, sur le statut même des Espé, le rapport indique que, rattachés aux universités, ils souffrent de « graves difficultés » de gouvernance. L'idée serait donc de leur conférer le statut d'établissement public dans le cadre d'une Comue (Communauté d'universités et d'établissements). Pour leur donner une identité et une légitimité. Et, on l'espère, une efficacité ! ■

Pour lire la note de Terra Nova : tnova.fr/etudes/le-recrutement-et-la-formation-des-personnels-de-l-education-nationale

CHÔMAGE DES JEUNES

Si les pays de l'Ocde doivent « *redoubler d'efforts* » pour lutter contre le chômage des jeunes, la France doit faire plus. Selon l'Ocde, les jeunes français sont mal placés autant pour leur niveau de compétence que pour leur accès à l'emploi. Elle classe la France dans le quart des pays les plus en difficulté. ■

BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

Y a-t-il un lien entre le bien être des élèves à l'école et leurs résultats ? Pour l'Ocde, qui s'appuie sur les résultats de Pisa, c'est certain. Mais tous les pays n'accordent pas

la même importance au bien être, à commencer par la France, qui est le pays où le bien-être des élèves compte le moins. ■

L'ISLAM ENSEIGNÉ EN ALSACE ?

Selon *La Croix*, un groupe de travail préfectoral réfléchit à un enseignement de l'islam dans les écoles alsaciennes où, en vertu du régime spécial de l'Alsace-Moselle, l'enseignement religieux est obligatoire. Mais il se limite au catholicisme, au protestantisme et au judaïsme. La préfecture d'Alsace pourrait expérimenter l'enseignement de l'islam à la rentrée. ■

DÉCROCHAGE : LE POIDS DU TRAVAIL LYCÉEN

Plus les élèves travaillent en dehors du lycée, plus ils risquent de redoubler et de décrocher. C'est la conclusion d'une étude présentée par Boris Teruel (BSA) le 1^{er} juillet devant l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire de la région Île-de-France. L'étude pointe les inégalités sociales face au travail lycéen, beaucoup plus intense pour les jeunes des familles populaires. ■

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DANS LE PRIVÉ

La charte de la laïcité ne s'applique pas aux établissements privés sous contrat. Mais ceux-ci feront signer un « *projet éducatif et éthique républicain* », annonce *En correspondance*, la lettre de l'enseignement catholique. Ce texte stipule que « *le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La liberté, l'égalité, la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celles d'autrui. La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Église catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité* ». ■

ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

RECRUTEMENT DES ADHÉRENTS : RECENTRONS LE DÉBAT, VITE !

C'est au détour d'une conversation avec une maman de mon quartier qu'une fois de plus j'apprends qu'un parent d'élève, membre d'une association locale - qui s'oppose à une liste FCPE dans son école - est, dans le même temps, adhérent et élu Fcpe au collège. A priori, rien de nouveau ; certains parents ont toujours fait preuve d'une grande souplesse idéologique lorsqu'il s'agit de la scolarité de leur enfant. Les raisons qui déterminent un engagement sur une liste adverse avant de rejoindre la Fcpe dans un autre établissement sont souvent simples et variées : « j'ai rejoint la liste de ma voisine », « on m'a dit que les Fcpe de cette école n'étaient pas sympas »...

Le sociologue Philippe Gombert, dans son approche socio-historique des associations de parents d'élèves (2000) nous dit que c'est à partir de la fin des années 1980 que « l'adhésion à la Fcpe renvoie moins à un choix d'idées et à une volonté de « changer la vie » que de rechercher l'information et de rencontrer les personnes qui ont les mêmes préoccupations ».

Depuis, la Fcpe-Paris constate cette inflation continue de parents d'élèves qui ne souhaitent s'investir qu'au niveau de l'organisation de l'école et assument parfaitement l'absence de revendication idéologique. Ils se cantonnent à un soutien aux enseignants, à un rôle de relais, organisant leur action comme un patronage ou une amicale de parents : réclamer des remplacements, organiser d'une fête, tout en

souhaitant intervenir dans la sphère éducative sous de multiples formes.

Patrick Rayou, dans *L'enfant au centre, un lieu commun pédagogiquement correct*, écrit : « Les groupements « indépendants » de parents d'élèves servent au niveau local soit de courroie de transmission aux préoccupations individualistes des familles ou de simple moyen de contrôle pour les municipalités des aspirations des parents les plus exigeants. [...] Ces tendances se traduisent essentiellement par un recentrage autour de thèmes "pédagogiquement corrects" ».

Malgré les directives de l'Éducation nationale sur l'absolue nécessité d'un partenariat renforcé entre les parents et l'école (circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013), sur le terrain les enseignants restent majoritairement récalcitrants - du moins lorsqu'il s'agit d'établir un dialogue constructif, une véritable collaboration qui permettrait aux parents de sortir de cette relation infantilisante.

Choisir la Fcpe, c'est afficher qu'on souhaite aller au-delà du rôle de figurant assigné aux parents par les enseignants ; pour être en mesure de rappeler des droits, tout en respectant les règles et les devoirs que l'Institution exige des parents. C'est le postulat de base de la Fcpe, et il est respecté par ses partenaires institutionnels.

Mais, pour que nous jouions pleinement ce rôle, il est indispen-

DROITS DES LYCÉENS

L'association *Droit des lycéens*, toute jeune, s'est déjà fait remarquer. Créé en mars dernier, elle veut que les lycéens « s'approprient leurs droits et les fassent respecter. Le droit ne s'arrête pas aux portes de l'école ». Derrière ce projet quasi révolutionnaire, des lycéens de la série ES, dans des lycées plutôt privilégiés.

LE BILAN DE LA RÉFORME DU LYCÉE REPORTÉ SINE DIE

« Concernant le bilan des réformes (lycées, évaluation par compétences), celui sur les lycées est reporté sine die », annonce le Sgen Cfdt dans un compte rendu d'une réunion avec la Dgesco. Ce bilan de la réforme Chatel avait été promis par Vincent Peillon, puis Benoît Hamon, puis Najat Vallaud-Belkacem. Il avait été annoncé pour le mois de mai. Il semble qu'il ne paraisse jamais.

sable qu'il y ait aujourd'hui plus de parents militants dans l'école, car ils sont un rempart contre les dérives consuméristes et individualistes des parents comme de la communauté éducative. Il faut urgemment replacer le curseur de la fonction de représentant de parents à sa juste place : celle de la défense de l'intérêt de tous les élèves et de leurs familles. Les parents doivent continuer à être un contre-pouvoir, en faveur d'un équilibre juste, mettant en pratique la démocratie dans l'école.

Mais que vaut, aujourd'hui, une adhésion à la Fcpe ?

Si l'on étudie les résultats des élections de parents d'élèves depuis une décennie à Paris, on constate que le phénomène de dilution des valeurs de la Fcpe chez les adhérents ne fait que s'amplifier.

En effet, avec l'augmentation constante des listes indépendantes dans le premier degré, ces parents « de bonne volonté » arrivent aujourd'hui en nombre dans le secondaire, où ils rejoignent pour la plupart les fédérations. Les parents consommateurs dont se plaignent les enseignants - alors qu'ils constituent en grande majorité les associations favorisées par ces derniers - sont un double problème pour la première fédération de parents d'élèves.

Pourquoi, me direz-vous : tout le monde a le droit de changer d'avis... Mais le risque est que les parents se comportent dans leur nouveau groupe comme ils l'ont toujours fait : en électrons libres. Et le fait de composer avec des parents qui ont des profils et des attentes de plus en plus individualistes et hétérogènes est forcément déstabilisant pour une grande Fédération de 300 000 adhérents et pour ses militants de la première heure. La défense de l'intérêt général, et le militantisme qui en découle, est une culture qui ne va pas complètement de soi.

En cette période de mise en œuvre de réformes scolaires (rythmes, collège), il devient très compliqué - parfois à l'intérieur de nos groupes - d'expliquer les conditions des consultations nationales. Confrontés au reproche régulier d'un manque de consultation, il nous faut régulièrement rappeler que les parents consultés par la fédération sont en fait les adhérents des années précédentes. Et qu'eux-mêmes seront consultés pour des projets qui ne les concerneront probablement pas ! Le temps des réformes n'est pas celui de la scolarité de nos enfants. Ce principe ne peut être compris et accepté que si les parents d'une même fédération partagent les mêmes valeurs.

QUE COÛTE UN ENFANT ?

La Drees publie un intéressant dossier sur le coût d'un enfant. Il en ressort qu'une famille monoparentale avec enfant dépense 5000 € annuels de plus qu'une personne sans enfant. Pour les couples, le coût est d'environ 8400 € annuels.

Gombert ajoute : « Le succès ces dernières années des associations « indépendantes », s'il reflète une demande de reconnaissance de la liberté de choix des

familles et une exigence certaine de renouvellement des formes de participation politique, dissimule également sous une revendication d'apolitisme, la permanence d'une idéologie et d'une vision conservatrice des rapports sociaux. »

Ce qui est difficilement compatible avec les combats menés par la Fcpe, comme ceux d'une plus grande mixité sociale et scolaire au sein des établissements comme des classes.

Dans ces conditions, sur le terrain, dans les conseils locaux, les

valeurs qui forgent parfois l'identité même de la Fcpe ne sont plus assez incarnées, l'ambivalence des paroles et parfois des actes jette le discrédit sur notre action collective. Il y a urgence. Il faut recentrer le débat sur les valeurs défendues par la Fcpe et former les adhérents des conseils locaux. La Fcpe n'a pas le choix, elle devra renouer avec les adhésions de conviction dès la maternelle. Au prix, peut-être, du nombre d'adhérents.

Juliette Urbain

NOUVELLE ÉCOLE, NOUVEAU CONSEIL LOCAL !



L'école polyvalente Louise Bourgeois (13^e) vient d'ouvrir ses portes, avec deux sections de maternelle et deux classes d'élémentaire pour environ 80 élèves inscrits. Elle devrait croître petit à petit vers un maximum de 14 classes.

Déjà adhérent de la Fcpe, et élu les deux dernières années au conseil d'école de l'école maternelle Patay, j'ai décidé avec quelques amis parents de créer un conseil local Fcpe et de présenter une liste à la prochaine élection au conseil d'école.

Dans un premier temps, j'ai créé un Googlegroup Fcpe auquel se sont inscrits 31 parents dès les trois premiers jours. Ce groupe va permettre aux parents inscrits d'échanger des informations, des idées et des projets très facilement en écrivant à une adresse unique.

Un compte Twitter a aussi été créé pour diffuser de l'information rapidement aux parents. Les deux premiers abonnés sont la mairie du 13^e et Alexandra Cordebard maire-adjointe chargée des affaires scolaires !

Ensuite, le 5 septembre, lors de la première réunion de rentrée à l'invitation du directeur, nous avons distribué un petit document de 8 pages présentant la Fcpe et intégrant le calendrier scolaire et un bulletin d'adhésion. Une affiche A3 avait été collée sur le panneau d'affichage dès l'avant-veille.

Dès que les premières adhésions seront rentrées, nous inviterons à une assemblée générale constitutive du conseil local. Une fiche expliquant la création de ce CL est disponible sur le site de la Fcpe-Paris.

Nous avons aussi fait appel à adhésion mais aussi à être candidat sur la liste au conseil d'école. Nous espérons remporter un nombre raisonnable de voix dès cette première élection.

Samy Driss





DOSSIER RÉFORME DU COLLÈGE

SOMMAIRE

Les enjeux de la réforme pour la Fcpe-Paris	11
Histoire du collège unique	13
Entretien : mixité et ségrégation scolaire	16
Interdisciplinarité	20
Le numérique	22

La réforme du collège serait-elle la nouvelle querelle des anciens et des modernes ? À lire la presse au printemps dernier, on aurait pu le croire.

Intellectuels de tous bords, politiques parfois les plus inattendus, chefs d'entreprise, pédagogues, parents et parfois même des élèves - devenus pour un temps d'ardents défenseurs des langues anciennes ! - unis contre cette réforme qui « nivelle par le bas », « casse ce qui marche », « fait disparaître les enseignements disciplinaires »... Au milieu de ce battage médiatique, quelques voix « pour » s'élevaient aussi... malheureusement trop rares pour s'imposer.

Au sein de la Fcpe-Paris, le débat n'a pas été aussi violent mais tout aussi tourmenté. Si beaucoup d'adhérents se retrouvent dans les intentions de la réforme, beaucoup d'inquiétudes demeurent sur les moyens qui seront réellement accordés. Dans un contexte de budget contraint, cette réforme ne va-t-elle pas déshabiller Paul pour habiller Pierre ? Et au final, quelles seront les conséquences sur les apprentissages ?

Se replonger dans l'histoire du collège unique (voir p. 13) prouve que les débats ont été vifs depuis sa création. Comme le rappellent les économistes Arnaud Riegert et Son Thierry Ly (voir p. 16), réformer le collège suppose de savoir « à quoi sert le collège » ? Doit-il être un espace de formation des citoyens et du vivre ensemble sans aucune forme de sélection ou au contraire l'antichambre du lycée où doivent être triés les élèves, le plus rapidement possible ?

À la Fcpe-Paris, le choix est clair et sans appel. Le collège doit permettre à tous les élèves d'acquérir un socle commun de connaissances qui leur permettra de choisir leur orientation et de devenir des adultes éclairés. La route est longue... la vraie bataille ne fait que commencer !

ÉBRANLER LE... DINOSAURE

Fin juin, les administrateurs parisiens, la dite Fcpe-Paris, compte tenu des débats houleux que provoquait déjà l'annonce de la réforme du collège, ont décidé de proposer une deuxième réunion de commission à ce sujet ouverte à l'ensemble des adhérents. Succès mitigé.

Conscients de l'importance et de l'urgence de ce débat, certains d'entre nous avaient épluché les textes, établi des documents précis et produit un travail d'analyse critique important à communiquer à l'ensemble des conseils locaux parisiens.

Quelles ne furent pas notre surprise et notre déception le soir de ladite réunion de constater que seule une petite poignée d'adhérents s'étaient déplacés. Merci à eux cependant car les débats furent approfondis et révélateurs... des points faibles de la réforme, mais aussi des malentendus et des tensions à venir. Un débat annonciateur des potentielles dissensions au sein de notre fédération et qui n'est pas sans faire écho à l'amnésie qui frappa certains esprits à l'occasion de la bataille sur la réforme des rythmes scolaires.

Beaucoup de critiques se sont exprimées, en particulier sur la question des classes bilangues avec la crainte de voir disparaître ce petit privilège qui rendait plus attractifs certains collèges malgré une population scolaire qui n'en faisait pas des collèges d'excellence.

Des craintes légitimes dans un contexte où nous savons tous que le combat contre l'évitement et la fuite vers le privé passe par ces petits acquis.

DES MÉDIAS SIMPLIFICATEURS

Cependant, il a été difficile de sortir de ce débat sur lequel, grâce aux médias qui adorent la simplification et les querelles citoyennes haletantes, la focalisation avait été faite. Peu à peu cependant des questions plus importantes ont émergé.

Quid des dispositifs mis en place dans le contexte de cette réforme pour mieux accompagner les 15 % d'élèves en difficulté? Comment sera gérée cette fameuse interdisciplinarité sachant qu'une telle pratique ne se décrète pas: certains professeurs la pratiquent déjà spontanément et avec succès, mais d'autres sont moins à l'aise. Bénéficieront-ils d'une formation, d'un accompagnement, d'outils pédagogiques? Et si par ailleurs cette interdisciplinarité devient contrainte, est-ce que cela ne produira pas l'inverse de l'effet escompté? Sachant que le corps enseignant est globalement très (trop) attaché à la division disciplinaire et que l'idée de travail en commun hérisse plus d'un professeur!

Il s'agit pourtant de motiver les élèves, de les rendre plus autonomes, mais est-ce possible dans un contexte contraint et en l'absence d'une gestion précise? Ne risque-t-on pas de voir apparaître d'énormes disparités entre établissements? Quid aussi de l'application de la réforme dans les établissements privés?

Là sont les vrais sujets d'inquiétude, qui appellent notre vigilance! Cependant il y a une autre crainte plus fondamentale.



UNE AMBITION QUI S'ESSOUFFLE

Alors que lors de la première commission, les représentants des conseils locaux rêvaient ensemble de cette réforme avec l'ambition d'un collège plus bienveillant, accompagnant mieux, motivant davantage les jeunes et se modernisant, on sent déjà une réforme qui se dérobe, s'ossifie.

Comme pour la réforme des rythmes scolaires, il faut rappeler que cette réforme s'appuie sur la loi de refondation. Loi qui elle-même s'adosse entre autres au projet éducatif de la Fcpe, fruit d'un travail de concertation et de réflexion approfondie effectuées par l'ensemble des adhérents les années passées et dont l'objectif est de poser les bases d'un projet de réforme porteur des valeurs et des convictions de la Fcpe, pour un système éducatif plus performant, plus motivant, et qui vise la réussite de tous les jeunes.

Une réforme ou des réformes ?

La rénovation du collège repose en réalité sur plusieurs volets :

- Une nouvelle organisation du collège (enseignements, grilles horaires, rythmes...) fixée par décret et arrêté en date du 20 mai 2015
- La mise en place de nouveaux programmes construits autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et réalisés par cycle. Ils seront présentés en octobre 2015.
- La mise en œuvre de nouveaux cycles, et notamment le cycle 3 à cheval entre le primaire et le secondaire (CM1, CM2, 6^{ème}).
- La refonte de l'évaluation et du brevet, notamment pour qu'il y ait qu'un seul système d'évaluation (avant le socle était évalué par le Livret personnel de compétence, et les programmes par les notes et le brevet). Le texte devrait être présenté au CSE en octobre.

Il faut d'ailleurs rappeler que le combat ne se limite pas à l'échec scolaire avéré, mais que l'objectif est aussi que tous les élèves, y compris à ceux qui jouent le jeu scolaire, mais sans motivation, puissent s'épanouir dans les apprentissages, trouver leur voie et éviter ainsi le décrochage tardif si fréquent en lycée, voire à l'occasion de la poursuite d'études supérieures.

Nous devons nous battre pour que l'école publique et laïque reste une force pour nos jeunes, un lieu d'épanouissement dans le savoir, d'apprentissage de l'autonomie, d'acquisition de l'esprit critique. Il est vital, me semble-t-il, de dépoussiérer le mammoth, l'ébranler un peu !

Bien évidemment une réforme d'ampleur ne peut se faire du jour au lendemain, ni sans quelques difficultés et imperfections, et des ajustements progressifs seront nécessaires. Espérons que ce ne soit pas au prétexte de quelques incertitudes que cette réforme sera réduite à peau de chagrin. Il est vrai que bien des réformes finissent ainsi dans ce pays un peu frileux.

UN DÉBAT SEREIN ?

Surtout, il faut espérer que le débat sera plus serein que sur les ARE et que l'ensemble de la communauté

Brain storming à la Fcpe-Paris

Lors de l'année scolaire 2013-2014, la Fcpe-Paris a réuni ses adhérents pour apporter une contribution collective au projet national pour le collège. Un véritable brain storming où les adhérents, s'appuyant sur les constats et analyses du collège actuel, ont mis en commun leurs attentes pour le collège de demain. Ces travaux comme ceux de tous les autres conseils départementaux de France ont permis d'aboutir à un texte commun intitulé « Collège, inventons la réussite ». C'est ce texte qui a guidé les prises de position de la Fcpe nationale lors de la phase de préparation de la réforme du collège qui a eu lieu au 2^e et 3^e trimestre de l'année scolaire 2014-2015, puis lors du vote au Conseil supérieur de l'Éducation.

À Paris, la réflexion continue lors des réunions de la commission Collège. Deux ont déjà eu lieu (2 juillet et 16 septembre 2015). La prochaine, qui donnera la parole à des experts, se déroulera samedi 5 décembre de 9h à 13h, lieu à définir.

Renseignements et inscriptions : fcpe75@fcpe75.org

éducative, de ses militants pour une école publique, laïque et gratuite, saura s'entendre, se respecter malgré les inévitables désaccords.

Nous sommes majoritairement d'accord sur l'urgence et la nécessité d'améliorer la qualité d'accueil et d'acquisition des apprentissages au collège. C'est pourquoi nous devons avant tout éviter le piège de la querelle qui conduit à l'inertie.

Espérons aussi que ceux qui n'ont pas été présents aux multiples débats et réflexions à ce sujet, ne nous accuseront pas, comme cela a été parfois le cas à l'occasion de la bataille des rythmes, d'être antidémocratiques, d'être une fédération inféodée au gouvernement, à la solde du PS.

Espérons que les associations de parents indépendants (c'est-à-dire isolés) comme les syndicats enseignants, partagerons avec notre fédération, au-delà des intérêts corporatistes, la conviction qu'une refondation est nécessaire, qu'il faut bouger les lignes, moderniser cette institution sclérosée et inadaptée du collège au monde actuel, aux besoins des nouvelles générations.

Eve Heinrich



PEUT-ON SAUVER LE COLLÈGE UNIQUE ?

Le premier enjeu de la réforme du collège qui entrera en vigueur en 2016 est de sauver le « collège unique ». Mais de quoi s'agit-il au juste ? Petite histoire et évolution des questions sur un projet qui ne fait pas consensus.

« Tous les enfants reçoivent dans les collèges une formation secondaire [...]. Les collèges dispensent un enseignement commun, réparti sur quatre niveaux successifs. » C'est en ces termes que le 11 juillet 1975 la loi initiée par René Haby, ministre de l'éducation de Valéry Giscard d'Estaing donne naissance au collège unique. Après des décennies de débats sur la mise en place de « l'école unique » (idée initiée par Ferdinand Buisson et les Compagnons de l'Université nouvelle au début du 20^e siècle) et quinze ans de réforme du système éducatif (depuis la réforme Berthoin de 1959), l'orientation définitive de tous les enfants est repoussée à 16 ans.

1975, MOMENT FONDATEUR OU PREMIER MALENTENDU ?

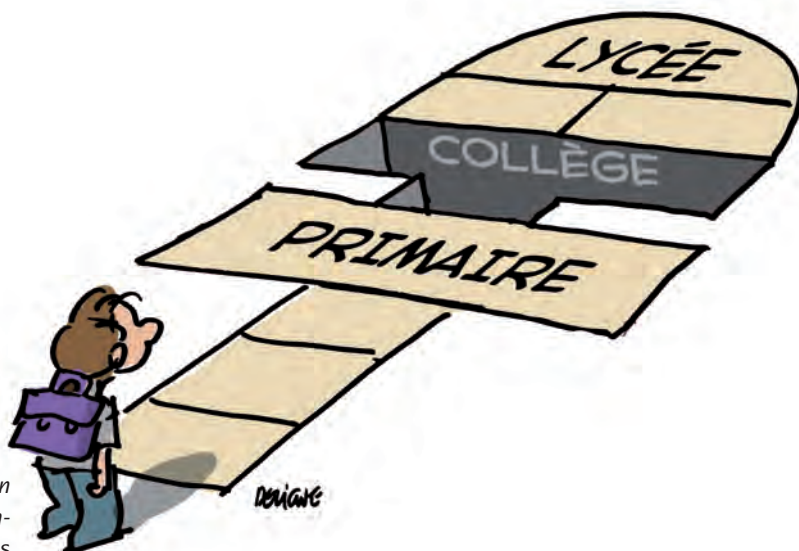
Si le terme « démocratisation » apparaît dans les débats en 1919, jusqu'en 1975 certains élèves entraient encore directement au lycée en sixième. D'autres devaient passer par des collèges d'enseignement général de niveau moins élevé et certains étaient orientés dans des filières courtes ou des classes de fin d'études qui conduisaient directement sur le marché du travail ou à des formations professionnelles. En rompant avec ce mode de sélection et en accueillant tous les élèves dans les mêmes classes de sixième, le collège unique devait devenir le symbole de la démocratisation de l'enseignement, de l'égalité des chances et de la méritocratie républicaine.

En 1975, avec la réalisation de « l'école unique », c'est donc une idée de gauche qui aboutit sous un gouvernement de droite. Plus qu'un paradoxe, c'est la rencontre de deux logiques.

Pour la gauche, le but est de favoriser l'égalité des chances en orientant les élèves selon leurs résultats et non selon leur milieu. Il s'agit de démocratiser l'école, dans une logique sociale.

Pour la droite, il s'agit d'élever le niveau de la nation ; la France ne peut se permettre de négliger des talents, il faut recruter l'élite scientifique et technique sur la base la plus large possible : c'est une logique économique.

Reste qu'en 1975 plusieurs difficultés demeurent. D'abord le fait que la « démocratisation de la sélection » ne va pas naturellement de pair avec la « démocratisation de la réussite ». Les pesanteurs sociologiques sont



fortes : c'est d'ailleurs à la fin des années 1970 que commence à apparaître la théorie du « handicap socio-culturel ». Ensuite les oppositions sont déjà fortes et il s'avère impossible de définir un socle commun de connaissances comprenant aussi des compétences technologiques et professionnelles.

Plusieurs vices de formes initiaux empêchent finalement le « collège unique » de s'incarner dès la rentrée de 1977, année où se met en place la réforme Haby. Dans un contexte où personne ne veut d'une « école moyenne pour tous » (d'un bout à l'autre de l'échiquier politique et syndical), on adopte une formule de transition avec une coupure du collège en deux et un palier d'orientation en 5^e (qui ne disparaîtra pas avant le milieu des années 1990). Par ailleurs, le nouveau collège unique est de fait conçu comme un « petit lycée » : sa nouvelle 6^e ressemble beaucoup à l'ancienne 6^e des lycées de « l'élite »...



Dans le modèle qui a finalement été adopté, le collège ne prend pas la suite de l'école primaire, mais décline plutôt les programmes, la pédagogie et les exigences du lycée pour des enfants plus jeunes.



Si cela explique en partie les difficultés rencontrées par le collège unique depuis 1975, force est de constater que le projet est aussi fortement critiqué depuis ses débuts, avec une sorte d'accélération de l'histoire ces dernières années qui rend le collège (et les collégiens) responsables de tous les maux de notre système éducatif, voire de notre société. Le collège est considéré comme le « maillon faible », il renforce les inégalités et rend toute forme d'enseignement de qualité impossible. Il est le lieu de la négation des savoirs et de l'excellence. Il souffre d'une hétérogénéité rendant la tâche pédagogique insurmontable... Bref, le collège unique aurait tant d'effets pervers qu'il ne serait en fait qu'un slogan démagogique, et certainement pas la solution. À la rentrée 1993, François Bayrou, alors ministre de l'éducation, osa même une formule choc : « collège unique, collège inique » (*sic*), faisant immédiatement réagir René Haby lui-même dans une tribune publiée dans *Le Monde*.

MALADROIT EMPILEMENT DES RÉFORMES DEPUIS 1975

Faute de pouvoir être « gouvernée » politiquement (en l'absence de consensus), la mise en place du collège unique va, de fait, être confiée à l'administration qui va préparer et empiler de bonne foi plusieurs réformes.

Mais le collège unique est conçu dès le départ comme un « petit lycée » qui va devoir absorber une

certaine proportion d'élèves en difficulté. En 1977, le ministère évalue à 30 % ce nombre d'élèves au moment de leur entrée en 6^e. Et, au final, toute l'histoire pédagogique-administrative du collège unique se confond avec l'histoire des efforts entrepris pour prendre en charge ces élèves. On a imaginé des formules de soutien, de remise à niveau, de consolidation ; on a mis en place des détours pédagogiques, des dispositifs ou des structures dérogatoires, « toujours présentés comme provisoires mais cachant mal en réalité leur rôle d'exclusion des éléments indésirables »¹.

Et pendant 30 ans, l'absence de décisions sur trois points essentiels a fonctionné comme autant de freins à l'instauration d'un vrai collège unique.

D'abord, et jusqu'en 2005, la question du socle commun de compétences et de connaissances a été régulièrement enterrée. En 1994, le *Livre blanc du collège* posait pourtant très bien le problème : « Le fait que les mêmes disciplines soient enseignées au lycée comme au collège concrétise bien les liens privilégiés, voulus par la nation, le corps social, le monde universitaire, entre cette préparation très précoce et des perspectives essentiellement universitaires. Il confirme aussi l'ambiguïté de ce niveau de l'institution scolaire. À aucun moment on ne semble s'être interrogé sur le bien-fondé des unes et des autres ou sur leur poids respectif [...] Au moment de la création du collège, il aurait pu être de quelque intérêt d'imaginer des champs disciplinaires plus larges [...] Cette réflexion n'a pas été menée ».

¹ Jean-Paul Delahaye, *Le collège unique, miroir grossissant des difficultés de gouverner l'éducation*, in *Pouvoirs* 2007/3 (n° 122)

Ensuite, les bonnes conclusions en termes de formation des enseignants n'ont pas été tirées des constats initiaux. En 1977 on insiste sur le fait que la mise en œuvre de la réforme nécessite de constituer « *des équipes de professeurs appartenant à diverses catégories d'enseignants* » et de faire appel à « *des enseignants ayant une solide expérience pédagogique* ». Mais à partir de la fin des années 80, on assiste à une unification du corps enseignant en collège par un alignement sur les compétences des enseignants de lycée qu'on ne prépare pas assez, tant en formation initiale qu'en formation continue, à la mission d'enseigner au collège à tous les élèves. Le non-sens pédagogique étant atteint en 2008 avec la suppression de l'année de stage pour les jeunes professeurs.

Enfin, l'absence d'une offre stable d'aide au travail personnel des élèves, publique et gratuite, a sans doute aussi fonctionné comme un frein à la démocratisation qualitative du collège. Quand on sait combien il est difficile, pour les élèves issus de familles qui n'ont pas de tradition de l'enseignement secondaire ou supérieur, d'accéder aux codes de l'institution, on regrette qu'il soit plus difficile de trouver des lignes budgétaires pour des heures d'accompagnement scolaire en collège que pour des heures de « colles » en classes préparatoires !

QUI POUR DÉFENDRE LE « COLLÈGE UNIQUE » ?

La question qui se pose, aujourd'hui comme hier, est celle des objectifs mêmes du collège unique. Le collège unique ne saurait être sauvé par une seule « *démocratisation démographique, quantitative* », il faut aller dans le sens d'une « *démocratisation qualitative* », c'est-à-dire une véritable égalité des chances pour les enfants issus de milieux défavorisés, qui passe par leur réussite scolaire quelle que soit leur origine sociale².

Or même les classes moyennes ne soutiennent plus désormais ce projet de la même façon qu'à ses débuts. Favorables au départ à cette ouverture du système dont elles étaient les bénéficiaires, elles ont aujourd'hui des positions plus défensives face à ce qu'elles perçoivent comme une arrivée massive des enfants issus de milieux populaires et immigrés au collège³. Il y a une crainte aiguë du déclassement et de l'échec scolaire parmi les classes moyennes qui joue, in fine, contre un attachement sincère aux idées de mixité sociale et scolaire, par crainte d'un grand nivellement par le bas.

CHANGEMENT ET RÉFORMES

À l'heure où beaucoup ont l'impression que la refondation de l'école piétine, il est des « *détours historiques* » qui permettent de mieux saisir ce qui fait le changement ou l'en empêche. La lecture du livre d'Antoine Prost *Du changement dans l'école* rappelle que si l'école semble impossible à réformer, elle a pourtant beaucoup changé. Et c'est justement ce paradoxe que l'auteur tente d'éclairer en évaluant le rôle des divers acteurs, politiques, administratifs, commissions, syndicats et autres, et en revisitant les principaux épisodes de l'histoire de notre enseignement (le Front populaire, la Libération, les années de Gaulle, puis les ministères socialistes d'Alain Savary, Jean-Pierre Chevènement et Lionel Jospin, jusqu'à François Fillon). Dans un langage clair même s'il s'agit de parler de choses complexes, l'auteur – historien militant et expert auprès des pouvoirs publics – analyse finement pourquoi certaines réformes ont réussi et d'autres échoué, pourquoi certaines ont fait parler d'elles et d'autres non. Mais il appuie aussi là où ça fait mal : « *Dans l'ensemble, si d'ambitueuses réformes de structure ont abouti, celles qui concernent les façons d'enseigner, la pédagogie, ont échoué. Toutes les réformes qui s'y sont employées ont tourné court : les classes nouvelles, la réforme pédagogique des années 1960, celle de Savary et pour finir les IUFM. Là réside la véritable différence : à la limite on peut tout changer dans l'Éducation nationale, sauf la façon d'enseigner* ». Et il rappelle aussi que « *tous les changements dans l'Éducation nationale ne viennent pas de réformes* ».



Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « *L'Univers historique* », 2013.

UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

L'enjeu principal de la réforme actuelle du collège qui entrera en vigueur à la rentrée 2016 est de savoir si elle mettra, enfin et dans les faits, ce qui a manqué à toutes les précédentes : de la volonté politique et des moyens pour parfaire la réflexion sur les contenus d'enseignement, pour instaurer une formation ambitieuse et enfin reconnue des enseignants et pour créer un service public de soutien scolaire digne de ce nom.

Mais la responsabilité est aussi ici collective : souhaitons-nous, parents, enseignants, responsables politiques, défendre le principe même du collège unique et donc, en acceptant les conséquences pour en faire le « *maillon stable* » dans la carrière de chaque élève ?

Isabelle Rocca

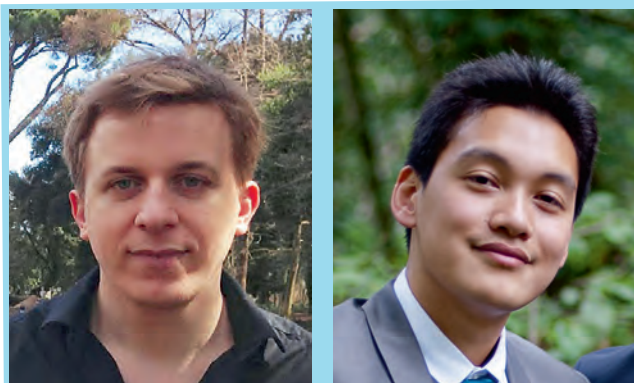
² Antoine Prost, « L'enseignement s'est-il démocratisé ? », in *L'Histoire*, octobre 1999

³ Agnès Van Zanten, Interview in « Le collège unique de 1975 aux années 2000 », dossier de La Documentation Française, septembre 2001

ENTRETIEN

LA SÉGRÉGATION, MYTHE OU RÉALITÉ ?

C'est en plein débat sur la réforme du collège qu'est parue l'étude¹ de deux jeunes économistes, Arnaud Riegert et Son Thierry Ly, sur la « *mixité sociale et scolaire* » des établissements. Commandée par le Cnesco², cette étude s'intéresse autant aux effets de ségrégation entre les établissements qu'au sein même des établissements. Nous les avons rencontrés au siège de la Fcpe- Paris... Même si les chiffres ne sont jamais loin, A. Riegert et S-T. Ly se laissent parfois aller à des propos plus personnels. Et nos points de vue se croisent souvent.



Arnaud Riegert

Son Thierry Ly

DANS QUEL CONTEXTE avez-vous mené cette étude ?

AR : NOUS TRAVAILLONS DANS L'ÉCONOMIE de l'éducation depuis à peu près 6 ans. Lorsque nous avons fait nos thèses sur les effets entre pairs, nous avons constaté qu'il existait peu de données quantitatives sur la ségrégation en France. On s'est dit que c'était dommage que peu de chercheurs s'intéressent à ce sujet.

STL : D'AUTANT PLUS QUE QUAND ON PARLE avec des acteurs de terrain, le sujet de la ségrégation scolaire est un sujet qui revient tout le temps. Par exemple, quand les gens racontent leur expérience de l'école, ils parlent beaucoup du contexte de l'établissement. Était-ce un bon ou un mauvais établissement par rapport à la zone ? Était-ils dans la bonne ou la mauvaise classe ? Ils évoquent souvent les frustrations sur le fait qu'il y avait une classe de privi-

Quelques définitions pour bien comprendre l'étude

- **Ségrégation sociale :** définie à partir de la CSP (catégorie socio-professionnelle) des parents.
- **Ségrégation scolaire :** définie à partir des résultats des élèves.
- **Ségrégation inter établissement :** ségrégation entre les établissements
- **Ségrégation intra établissement :** ségrégation au sein même de l'établissement, entre les classes

légiés, qui bénéficiait des sorties, des voyages parce que justement les élèves faisaient du latin, du grec, de l'allemand, etc. Tous ces éléments reviennent beaucoup dans le vécu des gens. Et pourtant, on n'avait pas beaucoup de chiffres. Et tant que l'on n'a pas d'étude quantitative, on peut se demander si, à l'échelle du pays, c'est un phénomène mineur ou hyper important. On s'est donc dit qu'il fallait mettre des chiffres sur cette réalité.

QUAND AVEZ-VOUS COMMENCÉ à travailler sur cette étude ?

STL : EN 2010. Ce sujet s'est révélé très compliqué. Il est complexe de mesurer la ségrégation, comme de la définir d'ailleurs car il y a des enjeux mathématiques assez complexes. Notre travail s'est un peu concrétisé suite à la création de l'Observatoire sur la mixité sociale et la réussite scolaire par la région Île-de-France dont un axe était sur la mixité scolaire et sociale dans les établissements.

POURQUOI est-ce si compliqué ?

STL : EN FAIT, IL EST TRÈS DIFFICILE DE RÉCUPÉRER des données sur ce qui se passe dans les établissements et dans les classes. Cela reste un peu une boîte noire. Quand on regarde comment sont structurés le système d'information et les bases de données, on se rend compte que très peu d'informations sur les pratiques à l'intérieur de l'établissement ou des classes remontent de façon systématique des établissements vers le rectorat ou le ministère. Ce qui est fait qu'il est impossible de faire des enquêtes quantitatives, de déterminer ce qui marche et ce qui ne marche pas. Nous, on a eu la chance de pouvoir accéder à de très bonnes bases de données, nous avons par exemple l'information concernant la composition des classes...

D'OÙ VENAIENT LES DONNÉES ? Du ministère ?

STL : OUI, ET ELLES N'ÉTAIENT PAS UTILISÉES. Dans les données, il y avait notamment la classe de chaque élève. C'est cette donnée qui est rarement communiquée aux chercheurs. Il faut pouvoir faire un partenariat avec la Depp³ ou les académies pour y avoir accès. Grâce au partenariat

1 Étude Ly/Riegert, Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra établissement dans les collèges et lycées français - juin 2015, www.cnesco.fr

2 Conseil national d'évaluation du système scolaire, organisme récent chargé d'évaluer le système scolaire français.

3 Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

avec la région Ile de France, on a pu consulter directement les bases élèves académiques des rectorats de Paris, Créteil et Versailles. Et pour nous cela a été très important car dans la manière dont nous menons nos recherches, nous essayons toujours d'aller vers ce qui fait sens pour les élèves, de ne pas s'appuyer uniquement sur des concepts qui sont parfois un peu abstraits. Il nous semblait donc qu'en allant vers la donnée de la classe où l'élève était scolarisé, nous pourrions vraiment entrer dans le vécu de l'élève.

QUELLE DÉFINITION donnez-vous de la ségrégation ?

AR : HISTORIQUEMENT, CE MOT DÉSIGNAIT quelque chose de politique et un peu extrême. C'est l'apartheid, une séparation stricte entre des personnes qui ont des caractéristiques différentes. Pour nous, ségrégation désigne simplement des personnes qui ont des caractéristiques différentes, que ce soit l'origine sociale, scolaire, ethnique... et qui fréquentent des environnements différents en fonction de ces caractéristiques. Par exemple, quand je suis un très bon élève, j'ai plus de très bons élèves dans ma classe que si je suis un élève moyen. Donc à partir de cette idée qui est vague, on essaie de définir des indicateurs mathématiques qui vont de 0 à 100 %.

LES CLASSES DE NIVEAU existent-elles au collège ?

AR : OUI, ELLES CONCERNENT ENVIRON 50 % des collégiés. On considère qu'il y a une classe de niveau quand les écarts constatés entre les classes, au moment des résultats du brevet par exemple, ne peuvent pas être le fait du hasard. Une des raisons souvent avancée par les principaux est qu'avec les options, on n'a pas le choix car il n'est pas possible de « mettre les emplois du temps en barrette ». Pourtant, il y a des principaux qui disent que c'est possible. D'un établissement à l'autre, les pratiques sont différentes. Certains ne se sentent pas contraints par les emplois du temps et d'autres assument parfaitement d'avoir des classes de niveau, pour faire en sorte que les meilleurs élèves ne fuient pas leur établissement pour aller dans le collège d'à côté.

STL : C'EST COMPLIQUÉ DE SAVOIR qui a raison, celui qui fait ou celui qui ne fait pas des classes de niveau. Et en même temps, il y a un certain nombre d'acteurs de terrain, des enseignants, des parents d'élèves qui soulignent que la ségrégation au sein des établissements peut parfois être pire que la ségrégation entre les établissements car les effets sont directement visibles par les élèves. Ils la voient au quotidien. La bonne classe est celle qui bénéficie de plus de sorties, qui est valorisée par les enseignants. D'ailleurs, on a entendu certains proviseurs ou certains responsables académiques dire qu'il valait mieux avoir une ségrégation entre les établissements qu'une ségrégation au sein d'un même établissement qui serait source de beaucoup plus de violences scolaires. À ce stade, nous on ne sait pas, on ne juge pas, nos études ne portent pas sur ça. On se dit simplement que pour pouvoir étudier ce qui est le mieux, il faut



Les points clés de la réforme

- La mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques, et en particulier la pédagogie de projet;
- Le développement de l'interdisciplinarité (avec les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires);
- La généralisation de l'accompagnement personnalisé pour tous et un volume d'heure complémentaire pour développer les groupes à effectifs réduits;
- Le renforcement de l'enseignement des langues (LV2 pour tous en 5^e et augmentation du volume horaire);
- Des rythmes mieux adaptés aux élèves (90 minutes de pause méridienne et des journées ne dépassant pas 6h pour les élèves de 6^e);
- Davantage d'autonomie pour les établissements pour définir et organiser une part des enseignements selon les besoins des élèves, et avec l'ensemble de la communauté éducative.

17

d'abord avoir des données quantitatives sur ce qui se passe. Et après on pourra analyser.

Y A-T-IL UNE SPÉCIFICITÉ PARISIENNE dans ces phénomènes de ségrégation ?

AR : PARIS EST DÉJÀ SPÉCIFIQUE par sa population. Avant même de savoir ce que font les établissements, il faut garder en tête que Paris est une ville où il y a plus de CSP+ que tous les autres départements à l'exception peut-être des Hauts-de-Seine ou des Yvelines mais cela doit s'arrêter là. Par ailleurs, c'est beaucoup plus dense, les secteurs ne sont pas les mêmes, il y a plus de lycées. Et à partir du moment où il y a autant de spécificités, cela devient difficile de faire des comparaisons entre Paris et le reste. On observe un indice de ségrégation supérieur à la majorité des académies, on est vraiment dans la fourchette haute mais cette ségrégation de chiffres ne prouve pas forcément qu'il

Zoom sur les sections bilangues

Près de 60 % des collèges de la capitale proposent des sections bilangues, inégalement réparties selon les arrondissements. Elles sont rares dans les établissements « prestigieux » de l'ouest et du centre : la réputation de l'établissement suffit à attirer de nombreux élèves. Elles ne sont par ailleurs présentes que dans un collège REP sur deux. Certains collèges proposent 2 ou 3 sections bilangues comme le collège Balzac (75017) labellisé « collège international ». Au total, il existe environ 80 sections bilangues réparties dans 65 collèges.

L'anglais reste présent dans 100 % des cas, 71 % des classes bilangues proposent ensuite l'allemand, 11 % l'espagnol, 6 % l'italien, 5 % le chinois, 4 % le portugais. Le russe n'est présent que dans deux collèges et l'arabe dans un seul.

Il y a plus de ségrégation à Paris qu'ailleurs. Il y en a plus sans doute mais il est important de chercher les raisons forcément nombreuses.

STL : LA POSSIBILITÉ DE TROUVER DES CLASSES de niveau est tout aussi importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines comme Paris. Il n'y a pas de différence significative.

AU REGARD DU TRAVAIL QUE VOUS AVEZ MENÉ, comment expliquez-vous toutes ces réactions par rapport à la réforme du collège. Par rapport au débat sur les classes bilangues par exemple ?

STL : NOUS SOMMES UN PEU FRILEUX à aborder la question des classes bilangues car ce sujet est très politisé. Notre étude révèle qu'il y a des classes de niveau dans la moitié des collèges et que les classes bilangues sont plutôt des bonnes classes. Au-delà de cela, il se trouve que dans la moitié des collèges, les élèves de la classe bilangue sont regroupés dans une même classe et dans l'autre moitié les élèves sont dispersés. Du coup, le constat est un petit peu mitigé. Comme le chiffre est un peu au milieu, cela a plu à tout le monde ! Nous, nous n'avons pas trop pris position pour savoir si les classes bilangues sont ou non un outil de ségrégation. Les classes bilangues contribuent à faire de la ségrégation de la même manière que les autres options contribuent à faire de la ségrégation, ce n'est ni beaucoup plus, ni moins.

AR : IL Y A DEUX QUESTIONS. La première est : est-ce que les classes bilangues contribuent à faire de la ségrégation ? La réponse est oui. La deuxième question est : est-ce qu'en supprimant les classes bilangues on va supprimer la ségrégation ? La réponse est moins claire. Ce qui est certain, c'est qu'avec la suppression des classes bilangues en 6^e, il n'y a

plus beaucoup d'options possibles. Il ne reste guère que les classes Cham⁴ pour la musique. Si on a plus les classes bilangues, effectivement, en 6^e, il y aura moins de critères objectifs de ségrégation.

STL : LA SÉGRÉGATION RISQUE alors de prendre une autre forme. Ce qui ne justifie pas qu'il faille maintenir les classes bilangues. Pour nous, si on veut s'attaquer à ce problème, il faut surtout s'attaquer aux causes pour lesquelles les gens cherchent à se ségréger. Tant qu'on est dans une école aussi compétitive, tant qu'on valorise autant la compétition entre élèves au lieu de la coopération, les gens chercheront toujours à mettre leur enfant dans l'environnement qu'ils penseront le plus favorable et du coup ils chercheront à ségréger. C'est totalement légitime de vouloir supprimer la ségrégation mais ce n'est pas sûr qu'en s'attaquant aux symptômes, on va résoudre le problème.

AUTREMENT DIT CETTE RÉFORME ne va peut-être pas permettre un collège aussi égalitaire qu'on veut bien nous laisser croire

STL : LA RÉFORME DU COLLÈGE ESSAIE DE TOUCHER un mécanisme qui est la coopération entre les élèves. Tout ce qui permet de structurer dans les emplois du temps la pédagogie par projet avec de la collaboration entre les enseignants est très positif. Selon moi, ce point est le plus intéressant de la réforme du collège. Comment essayer de faire davantage travailler les élèves ensemble ?

ET CONCERNANT LES DÉBATS sur l'enseignement du latin ? N'est-on pas plus dans l'affichage qu'autre chose ?

STL : LE LATIN EST ENSEIGNÉ QUASIMENT dans tous les établissements et il est moins structurant dans la composition des classes que ne le sont les classes bi-

langues. On fait moins souvent des classes entières de latinistes, les cours sont placés à des heures qui permettent à tous les élèves de suivre l'option. Cela ne contribue donc pas a priori à la ségrégation à l'intérieur des établissements. Par ailleurs, quand on écoute les enseignants, on sait qu'aujourd'hui il y a de plus en plus de civilisation dans l'enseignement du latin. La transition vers les EPI⁵ devrait donc se faire sans trop de difficultés même si il faut comprendre les réactions des enseignants de latin qui se sentent attaqués dans leur identité. En fait la vraie différence c'est qu'actuellement les professeurs enseignent en classe de latin souvent à des petits effectifs alors que dans les EPI, ils vont enseigner à des classes entières, avec des élèves qui n'auront pas forcément choisi de suivre l'option.

4 Classes à horaires aménagés

5 Espaces pédagogiques interactifs

Y A-T-IL AUSSI DES EFFETS de ségrégation dans le 1^{er} degré?

AR : ON A PEU DE DONNES dans le 1^{er} degré car il y a de grosses oppositions à ce que la base académique soit imposée. Beaucoup craignent que les élèves soient fichés. La conséquence très directe est qu'aucune recherche n'est possible. Il est donc impossible de faire un état des lieux de ce qui se passe en primaire. Ce qu'on peut dire c'est que comme il y a plus d'écoles primaires que de collèges, il y a forcément moins de ségrégation entre les établissements. Et comme il y a rarement plus de deux classes par niveau, cela limite la ségrégation au sein de l'établissement.

STL : TOUS CES DÉBATS QUE NOUS AVONS sur la ségrégation, la mixité c'est vraiment une réminiscence du conflit de base qui existe sur la question du rôle du collège. Fondamentalement, on sait que la question de la ségrégation entre les collèges ne fait sens que depuis qu'il y a le collège unique. Avant on ne s'intéressait pas tant que cela à la question de savoir si les collèges se ressemblaient ou non puisque les élèves étaient déjà triés. Maintenant qu'ils sont tous mélangés par principe dans un établissement, on s'aperçoit que les établissements ne se ressemblent pas. La création des options était une manière de recréer ce qui existait avant. En s'attaquant à cela avec cette réforme, on fait un pas de plus vers la concrétisation du collège unique.

QU'EST-CE QUI VOUS A LE PLUS MARQUÉ dans votre étude?

AR : LE RÉSULTAT QUI M'A LE PLUS SURPRIS, c'est la généralisation des classes de niveau, le fait que ce soit un phénomène qu'on trouve aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. Et le deuxième résultat qui m'étonne un peu c'est que la ségrégation sociale au sein des établissements

Témoignage : « Papa, je veux faire du latin ! »

Mon fils, peu attiré par la « chose » scolaire est revenu un soir du collège (il était alors en 6^e) en me disant : « *Papa, je veux faire du latin l'année prochaine* ». Je me suis demandé quelle mouche l'avait piqué... C'était en fait son professeur de lettres (modernes) qui avait fait un prosélytisme efficace pour cette option qu'elle n'enseignait pas. Je me suis dit : « *Chic, enfin un dé clic* », et je me suis dépêché de remplir le formulaire.

Las, deux semaines plus tard, le conseil de classe n'a pas admis sa candidature en raison de ses résultats trop faibles. Sa vie n'en aurait pas été changée, mais vraiment dommage de ne pas profiter des occasions qui se présentent ! À l'époque, il n'y avait pas encore de section bilangue dans ce petit collège du 14^e qui regroupait beaucoup de CSP+. Mais je pense que s'il avait demandé cette section, la réponse aurait été la même.

Ainsi en 5^e, les élèves qui obtiennent de bons résultats peuvent cumuler la section bilangue + le latin ce qui leur donne 6 h supplémentaires de cours par semaine. Et dans le même temps les moyens alloués à ce petit collège plutôt favorisé ne permettaient pas d'assurer les PPRE (plan personnalisé de réussite éducative) aux classes de 3^e, année du brevet et de l'orientation en seconde.

À chacun ses priorités !

n'est par contre pas si énorme car, heureusement, il y a des bons élèves CSP- et CSP+. C'est plutôt positif.

STL : ON S'ATTENDAIT À TROUVER des chiffres beaucoup plus gros que ce qu'on trouve in fine. Il y des situations extrêmes dans les deux sens, des collèges à plus de 60 % de CSP+ ou CSP-, et on focalise beaucoup l'attention sur ces établissements-là. On a l'impression qu'il y a que cela mais au niveau national, cela ne concerne qu'un petit nombre d'établissements.

Propos recueillis par
Jean-Jacques Renard et Catherine Terseur



L'INTERDISCIPLINARITÉ, MODE D'EMPLOI

Dans le débat sur l'interdisciplinarité, on a tout entendu. Des experts pour et d'autres contre, des profs enthousiastes et sereins, d'autres méfiants ou blasés, voire hostiles. Même les parents ont donné leur avis ! Mais le débat se nourrit-il de faits objectifs ou d'opinions gorgées d'idéologie et de routines professionnelles ? Petite enquête auprès de ceux qui la pratiquent pour essayer d'y voir plus clair.

Parmi les mesures phares de la réforme du collège, il y a la mise en place des EPI, Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, c'est-à-dire l'obligation de 20 % d'heures de travail interdisciplinaire, pour toutes les classes de tous les collèges. « À compter de la rentrée 2016, pour mieux s'approprier des savoirs abstraits, les élèves bénéficieront d'enseignements pratiques interdisciplinaires. Ils permettront aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets. Ces projets s'inscriront dans l'un des huit nouveaux thèmes de travail correspondant aux enjeux du monde actuel : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères. Il s'agit de développer la pédagogie de projet qui donne un sens concret, et donc peut-être du sens tout court au savoir » (Source MEN).

Quand on interroge les enseignants sur l'utilité de travailler en équipe et sur le bénéfice qu'en retirent leurs élèves, beaucoup de choses se mélangent qu'il n'est pas facile de démêler. On entend, tout à la fois, l'intérêt et la difficulté de ces pratiques, pour les élèves et pour les enseignants.

« L'interdisciplinarité, on la pratique déjà, rien de nouveau sous le soleil, c'est juste que là on va la rendre plus formelle et obligatoire. Pas sûr que cela motive vraiment les équipes (...). Pour que ça marche, il faut que les profs aient envie de coopérer, il faut partir de démarches volontaires, et trouver les bons binômes. » (Claire B. Paris 13^e). Tout est dit, non ? L'enjeu de ce pan de la réforme est donc de savoir comment rendre possible et désirable le travail en coopération des enseignants. Nul doute qu'il va falloir beaucoup de changements dans la façon de voir et de faire les choses !

POURQUOI AUTANT DE RÉSISTANCES ?

Les spécialistes et observateurs identifient plusieurs points qui font obstacle à l'interdisciplinarité¹. Autant

de raisons pour que ce type d'activités demeure toujours à la marge des enseignements et mal reçu par de nombreux enseignants.

D'abord, on oublie souvent que les disciplines telles que nous les connaissons et qui nous semblent « aller de soi » sont des constructions sociales ! Par exemple, l'association entre histoire et géographie n'a rien d'universel, c'est même une originalité de l'enseignement français. Ensuite les enseignements sont extrêmement cloisonnés : seuls les élèves sont tenus d'avoir une vision d'ensemble des programmes ! Du coup, comme le soulignait en 2002 le Conseil national des programmes (CNP), « la responsabilité de l'harmonisation est donc renvoyée en grande partie à l'élève lui-même qui doit s'efforcer de donner du sens et de la cohérence à la juxtaposition des savoirs ».

Voici au passage une anecdote édifiante : en 1999, lors d'un séminaire du CNP rassemblant professeurs de biologie et de science physique, on s'aperçoit subitement que les programmes respectifs ont des intersections importantes qui entraînent des redites... À croire que jusque là aucun d'entre eux n'avait lu un manuel de l'autre discipline !

Le cloisonnement des disciplines tient aussi au fait que toute l'identité professionnelle est construite sur la discipline : on devient professeur de mathématiques car on a étudié les mathématiques à l'université. Du coup, exister professionnellement c'est d'abord défendre sa propre discipline. D'où le fait que toute nouvelle organisation des cursus qui impacte le volume horaire d'une discipline est considérée comme une menace pour le collectif et une régression à titre personnel. Sans compter la concurrence entre disciplines « dominantes » et « dominées » (ou perçues comme telles) qui empêchent par essence le dialogue...

« On est finalement assez isolés, surtout quand on commence sa carrière. On a ses cours à préparer, on peut aussi avoir tendance à s'isoler dans sa salle de classe. Du coup il faut avoir envie de travailler en équipe à côté, en plus de tout le reste » (Anne P. Paris 20^e). Nombreux sont les enseignants qui regrettent aussi l'individualisme qui peut régner au sein des collèges ou des lycées, et qui ne joue pas en faveur des projets interdisciplinaires. L'absence d'une culture du travail collectif construite et renforcée dans les périodes de formation initiale et continue est un vrai frein, et sonne comme un handicap. Même pour les plus motivés. « En fait pour être honnête, même les profs de bonne volonté ne sont pas "passionnés" par l'interdisciplinarité, sans doute aussi par ce que l'institution ne l'a jamais vraiment valorisée. C'est juste un "passage obligé" dans l'emploi du temps de l'année. Du coup, il y a des effets pervers quand les projets interdisciplinaires ne sont pas assez construits ou adaptés pédagogiquement. Soit ils sont trop savants soit ils sont trop simplistes ! Du coup les élèves les perçoivent comme peu accessibles ou sans intérêt... » (Anne P. Paris 20^e).

Mais beaucoup de résistances proviennent aussi des doutes sur l'efficacité des travaux interdisciplinaires en

1 Marie-Anne Hugon, *Travailler en interdisciplinarité au collège et au lycée*, février 2002

Numéro spécial

En avril 2015, *Les Cahiers pédagogiques* ont publié un numéro spécial intitulé « Croiser des disciplines, partager des savoirs ». Les pratiques communes, croisées, mises en synergie et en résonance, aident-elles les élèves à entrer dans la complexité des savoirs scolaires et dans les différentes cultures à construire à l'école? Le dossier de la revue montre à travers différentes pratiques de dispositifs comment on peut entrer dans l'interdisciplinarité sans sacrifier aucunement les disciplines.



matière cognitive. Qu'apprend-on vraiment dans ces projets et comment le vérifier? Qu'est-ce qu'une compétence transversale? Quels effets pour chaque enseignement au-delà des bénéfices éventuels en termes de socialisation et de culture générale? Autant de questions qui font l'objet de controverses chez les enseignants comme chez les chercheurs. Certains vont même jusqu'à penser que l'interdisciplinarité va creuser les inégalités: « *Ce sont les meilleurs élèves qui tirent un avantage supplémentaire de ce genre de dispositif. Les entrées par thème favorisent les élèves qui savent construire un texte ou une réflexion en cherchant dans différents domaines. Ils naviguent entre les savoirs. C'est une tâche sophistiquée qui laisse les plus faibles sur le bord de la route. Avec la généralisation de telles méthodes les écarts vont se creuser* »². Horreur donc, puisque l'objectif même de cette nouvelle réforme du collège est bien de réduire les inégalités scolaires qui ne cessent de s'aggraver.

DES RAISONS D'Y CROIRE, DES PRATIQUES QUI MARCHENT

Derrière les polémiques nobles sur l'interdisciplinarité, on entend aussi (surtout?) des inquiétudes sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Car quand les moyens matériels et humains sont au rendez-vous, l'interdisciplinarité ça peut fonctionner.

« *Faire travailler plusieurs professeurs ensemble, c'est par-delà les particularités de leurs disciplines, insister sur ce qui est essentiel à l'élève: lire et écrire, évaluer, critiquer. Par exemple, le français ou l'histoire-géographie n'ont pas les mêmes contenus, mais dans tous les cas les élèves qui ne maîtrisent pas la langue orale et écrite ne peuvent pas réussir. Travailler ensemble c'est aussi pour les enseignants fixer des objectifs transversaux. Et au-delà chaque élève approfondit telle ou telle discipline en fonction de ses préférences* » (Alexandre B. Paris 12^e).

Et ça peut même jouer sur le climat scolaire: « *Le décroisement des savoirs, ça permet pour les élèves d'appréhender leurs enseignants dans une posture différente. La relation verticale de transmission peut se trouver ainsi déplacée, reconfigurée. Par ailleurs, cela peut contribuer à faire résonner différemment les connaissances qui se trouvent enrichies de points de*

vue complémentaires. Enfin dans la gestion même d'une séance de travail, la co-animation permet une plus grande souplesse et bien souvent cela favorise une ambiance détendue, voire conviviale! » (Vincent C. Paris 20^e).

Finalement, la seule chose qui semble mettre tout le monde d'accord, c'est que les professeurs doivent être formés à l'interdisciplinarité pour la pratiquer et la rendre utile pour tous les élèves. Sur cette question aussi, le ministère doit mettre le paquet en termes de moyens, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue.

Isabelle Rocca

Le point de vue d'un prof

Sandrine Saule, professeure d'histoire-géographie

Toutes ces questions sont à double-tranchant. Sur les langues anciennes et les classes européennes au collège, il me semble indispensable de favoriser l'ouverture culturelle... pour tous. En pratique, les classes bilangues, le latin et le grec participent souvent d'une stratégie des parents pour cultiver l'entre-soi. La généralisation de la LV2 en 5^e est donc un outil de démocratisation. L'idée d'ouvrir les langues anciennes à tous les élèves dans le cadre des EPI est également une bonne idée, à condition que ce ne soit pas une occasion de se débarrasser des professeurs de lettres classiques dont les craintes ne sont pas pure paranoïa. Rien de pire que de vouloir encourager les enseignants à travailler autrement tout en voulant faire des économies: la façon dont se prépare la formation des enseignants sur la réforme des collèges et le plan numérique fait craindre le pire, puisqu'une partie de la formation, tout en étant obligatoire, ne sera ni rémunérée, ni prise sur le temps de travail.

Je suis favorable à une marge de manœuvre plus grande des établissements, à deux conditions: avoir un budget pour mettre en œuvre les choix de l'équipe éducative et partager les prises de décision au sein de l'établissement. Quant à l'interdisciplinarité, c'est quelque chose de très important qu'il est grand temps de prendre au sérieux dans le secondaire. Découper le savoir en rondelles aux dimensions arbitraires (grosse tranche de maths, minuscule tranche d'arts plastiques...), figer des disciplines comme des indépassables alors qu'elles sont le fruit d'une histoire, se cantonner à son clocher disciplinaire sans prendre en compte qu'une autre discipline utilise le même vocabulaire, les mêmes méthodes sont autant de difficultés qui pèsent lourdement sur les élèves qui ne possèdent pas nécessairement les mêmes codes culturels que leurs enseignants.

Forcer les enseignants à travailler ensemble avec ces 20 % consacrés aux EPI n'est peut-être pas la bonne méthode, mais quelle est la bonne méthode? Les tentatives interdisciplinaires sont toujours l'œuvre de francs-tireurs qui peuvent être encouragés par l'institution, mais qui doivent s'adapter à un système hostile à l'interdisciplinaire (une heure de cours par discipline, la succession des heures sans possibilité de co-animation). Oui, changeons donc le système. Mais là encore, il va falloir être ambitieux et inventifs plutôt que de ne penser qu'à augmenter la charge de travail des enseignants: par exemple deux classes pour trois enseignants, des salles plus ouvertes avec des ateliers, une circulation plus grande au sein des établissements... Regardons du côté des Jésuites espagnols, ils sont toujours à l'avant-garde de la pédagogie!¹

¹ Voir l'article de *La Croix* du 1^{er} avril 2015, Révolution dans les écoles jésuites catalanes la-croix.com/Actualite/Europe/Revolucion-dans-les-ecoles-jesuites-catalanes-2015-04-01-1297790

² Elisabeth Bauthier, chercheuse au laboratoire Escol de Paris VIII, in *La réforme du collège défend l'interdisciplinarité et c'est une aberration*, Louise Tourret, 3 mai 2015, [Slate.fr](http:// Slate.fr)

LE NUMÉRIQUE AU COLLÈGE

La Fcpe-Paris a mené, en février et mars 2015, une enquête sur le numérique éducatif à Paris. Le but était de mieux appréhender la « maturité numérique » des établissements parisiens afin d'orienter ses actions et de préciser ses attentes auprès de tous les interlocuteurs concernés (Ville de Paris, rectorat, Conseil régional).

Sur les 38 établissements qui ont participé à l'enquête, on compte 16 écoles élémentaires et 15 collèges. Autant dire que les résultats ne concernent que très marginalement les maternelles et les lycées. Le plus souvent l'entretien a été mené entre un ou deux parents et le chef d'établissement (parfois accompagné d'un enseignant) pendant environ 45 minutes. L'accueil a toujours été bon.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FCPE

Environ la moitié des établissements possèdent un site Internet. Celui-ci est le plus souvent alimenté et géré par un enseignant. Quand un système de messagerie est disponible, il est principalement utilisé par l'administration et l'équipe enseignante, quelquefois aussi pour communiquer avec les parents ; elle ne concerne que très marginalement les élèves. Un tiers des établissements ne dispose pas d'un ENT¹ et seul un tiers propose un cahier de texte en ligne. Les formations pour les parents sont très rares.

Le numérique est présent dans environ deux tiers des projets d'établissement principalement à travers un ENT, un blog ou des Tice². Les élèves ont en général accès à Internet via une salle dédiée et une connexion filaire de qualité très variable. La plupart des établissements disposent de vidéoprojecteurs et/ou de TNI³.

Les nouveaux enseignants reçoivent une formation aux Tice mais globalement la formation des enseignants est très hétérogène car fortement basée sur le volontariat.

Les appareils mobiles personnels ne sont mentionnés que dans la moitié des règlements intérieurs, généralement pour interdire leur usage... Cependant, dans de nombreux établissements, des professeurs expérimentent l'usage des ordinateurs, tablettes et téléphones –souvent pour l'accompagnement personnalisé ou pour les élèves en situation de handicap. L'usage semble plus lié à l'enseignant qu'à la matière ou au niveau. L'absence de réunion sur le numérique ne favorise pas le partage des pratiques au sein des établissements, ni l'évaluation des expérimentations. Parmi les exemples marquants d'utilisation du numérique, on peut citer la web-radio

du collège Lucie et Raymond Aubrac ou encore le partenariat entre le collège Pailleron et la Gaîté Lyrique. L'administration quant à elle souhaite utiliser le numérique pour la gestion des établissements.

L'enquête a fait ressortir une forte hétérogénéité des situations. Le numérique est plus porté par le volontariat individuel que par une politique globale. Il en résulte un décalage entre l'investissement de certains et la qualité de l'équipement. Ce qui renforce la fracture numérique tant au sein des classes qu'entre les établissements. Il n'est donc pas étonnant que l'enquête ait révélé de fortes attentes en termes de matériel comme d'outils pédagogiques et de formation.

UN NÉCESSAIRE DIALOGUE

Cette enquête a permis d'engager avec les équipes éducatives des écoles, collèges et lycées un dialogue sur le numérique éducatif « à l'échelon micro », dans chaque établissement, dans les classes. Ceci permettra de mieux formuler et donc de mieux apprécier les pratiques et les attentes de chacun.

Les résultats de cette enquête et la motion adoptée au congrès de la Fcpe-Paris (cf. page XX) en juin 2015 sont donc les premières étapes vers une action constructive pour le développement du numérique dans tous les établissements parisiens.

Avner Bar-Hen, conseil local Paris 12^e

Numérique : à quoi les profs peuvent-ils se former ?

La formation initiale et continue des enseignants est au cœur de la refondation de l'école, comme de la réforme du collège ou du grand plan sur le numérique éducatif. Un large éventail de formations est proposé dans l'Académie de Paris en 2015-2016. Quelques intitulés de formation :

- Numérique et propagande : comment faire face ?
- Utiliser la réalité augmentée en classe
- Travail de groupe et outils collaboratifs du web
- Usages pédagogiques des ENT/Optimiser son utilisation de paris classe numérique
- La classe inversée : de la théorie à la pratique



Pour en savoir plus, voir le site de la Dane (délégation académique au numérique éducatif) : www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_905272/numerique-educatif

1 Espace numérique de travail

2 Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

3 Tableau numérique interactif

BASE ÉLÈVES

Le ministère responsable

Le 16 juin dernier, la Cour d'appel administrative de Paris a annulé un jugement

du Tribunal administratif qui refusait à un parent son droit d'opposition à l'inscription dans les fichiers Base-élèves 1^{er} degré et BNIE¹. Elle a rappelé qu'une telle décision ne peut relever des seules autorités académiques, mais qu'elle dépend du ministre de l'Éducation nationale.

Il faut savoir que tous les enfants sont enregistrés dès la maternelle dans deux fichiers, Base-élèves 1^{er} degré et BNIE, le plus souvent sans que les parents en soient même informés. À son lancement en 1984, Base-élèves incluait d'ailleurs des mentions extrêmement contestées, comme la nationalité, l'année d'arrivée en France ou des données relevant de la santé, qui ont fini par être retirées par arrêté en 2008. Par la suite, il a encore fallu une bataille juridique menée par deux membres du Cnrbe² pour que le Conseil d'État rétablisse en 2010 le droit d'opposition des parents, malencontreusement « oublié » dans l'arrêté de 2008. C'est au cours de cette procédure que l'on découvrira l'existence de la BNIE, qui assimile chaque enfant dès son entrée à l'école maternelle à un numéro, l'Identifiant national élève (INE)

Il n'empêche: que ce soit à Paris ou en province, toutes les demandes d'opposition des parents à l'inscription des données de leurs enfants dans ces fichiers ont été systématiquement refusées. La loi pourtant est claire: dès lors qu'il y a un motif légitime d'opposition, l'administration a l'obligation d'arrêter de ficher la personne. En pratique, elle a choisi de mettre tout le monde devant le fait accompli, ne tenant aucun compte des arguments opposés par les parents, comme l'atteste l'envoi de lettres-type de réponse par les académies.

La décision de la Cour administrative d'appel de Paris apporte un éclairage nouveau sur ces fichiers car elle met l'accent sur leur portée et leur ampleur. Son verdict: l'Inspecteur d'Académie, le Recteur de Paris ne sont pas compétents pour s'opposer à un parent désirant retirer ses enfants des fichiers Base-élèves et BNIE. Seul le ministre de l'Éducation nationale peut en décider. Et pour cause: il est l'unique responsable de ces traitements informatiques déployés à l'échelle nationale.

C'est entre autres la taille de la population concernée qui a poussé le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à se pencher, en juin dernier, sur la question de la multiplication des bases de données créées à tous les niveaux du système éducatif. Parmi les demandes formulées par le CDE, figure notamment celle concernant « le nombre d'oppositions de parents aux bases de données reçues par les autorités de l'Éducation Nationale et sur le nombre de celles ayant été considérées comme fondées ». La réponse est simple, et elle est toujours attendue...

Le ministre a saisi en cassation le Conseil d'État mais l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris continue de s'appliquer.

Chantal Samuel-David

1 Base nationale des identifiants élèves

2 Collectif national de résistance à Base-élèves

AU FIL DES DÉPÊCHES

Le TA de Nice donne raison à une mère voilée

« Le tribunal administratif a estimé que les parents d'élèves autorisés à accompagner une sortie scolaire à laquelle participe leur enfant doivent être regardés, comme les élèves eux-mêmes, comme des usagers du service public de l'éducation, de sorte que les restrictions à la liberté de manifester leurs opinions religieuses ne peuvent résulter que de textes particuliers ou de considérations liées à l'ordre public ou au bon fonctionnement du service », appliquant en cela la jurisprudence du Conseil d'État. Il a condamné le 9 juin l'État à verser 1000 € d'indemnité à une mère écartée d'une sortie scolaire parce qu'elle portait le voile.

23

Téléservice vie scolaire: le dernier né des fichiers

« Permettre aux élèves des établissements du second degré ainsi qu'à leurs responsables légaux d'être informés, à distance, des événements de vie scolaire liés aux absences, aux retards, aux punitions et aux sanctions », c'est l'objectif affiché du dernier-né des fichiers scolaires, Téléservice vie scolaire, créé par arrêté en août 2015. Il consignera les sanctions et les punitions, les absences et les retards des élèves (mais évidemment aucune information sur les enseignements non assurés du fait de l'Éducation nationale!). Il est actuellement expérimenté dans cinq académies. La Cnil, tout en autorisant ce fichier de données personnelles, s'est à juste titre interrogée sur les dérives possibles d'un fichier contenant des informations aussi sensibles, en rappelant « l'impact sur la vie privée des élèves en cas de dysfonctionnement ». Des questions que les principaux concernés, parents et enfants, devront aussi se poser.

DEVOIRS À LA MAISON

Une interdiction non respectée

Lors d'une conférence en avril dernier, Patrick Rayou¹

a rappelé la loi : « *Il est interdit de donner des devoirs écrits en primaire* » (loi du 26 décembre 1956) car « *les enfants travaillent trop et sont fatigués* » et « *si les parents ne peuvent pas les aider, cela aggrave les différences* ». Pas si mal pensé pour l'époque... Et toujours vrai !

Et, pourtant, la loi n'a jamais été respectée que par quelques enseignants très isolés.

On ne reviendra pas sur l'inégalité de l'aide apportée par les familles. Comme le dit joliment P. Rayou, « *Notre système ne sait pas bien faire pour égaliser* ». Selon la loi, on ne peut donc donner qu'une poésie à apprendre, une lecture, ou bien une recherche à faire.

Les calculs devraient être totalement proscrits d'autant que... les retenues ont changé de place. Le risque est grand de perturber nos enfants avec nos : « *Je ne comprends pas ce que fait ton maître* ». Maman ne saurait-elle pas compter ? Ou bien est-ce le maître ? Cruel dilemme !

Pourtant, beaucoup de parents se disent ravis de travailler avec leurs enfants : cela permet de voir ce que l'enfant apprend... Soit, mais à l'heure d'Internet, peut-être pourrait-on user d'autres moyens pour informer les parents. Question qu'on « suive » la scolarité de nos enfants sans se fatiguer, ni surtout s'énerver !

UN SUJET DE DRAME FAMILIAL

Les devoirs sont en effet un sujet de drame familial pour presque une famille sur deux. Il faut d'abord convaincre l'enfant que c'est l'heure des devoirs. Pas gagné ! Ensuite, on passe à : « *C'est quoi la question ? Où est ton cahier ? C'est forcément dans le cours ! Bon je t'explique ! Comment ça, tu ne comprends pas ? C'est pourtant simple !* »

Angoisse massive des deux : la mère qui n'ose pas y croire mais qui a, semble-t-il, mis au monde un enfant stupide, et le même qui ne répond pas aux attentes de sa mère et se sent archi nul. Fichue soirée !

D'après Patrick Rayou : « *En principe, les élèves ont envie d'apprendre, et les familles comme les profs souhaitent que les enfants apprennent* ». Mais, et c'est là le malentendu, il n'est pas certain que les élèves aient envie d'apprendre tout le temps même si leurs parents souhaitent qu'ils réussissent à l'école (leur avenir en dépend aujourd'hui plus qu'hier !). Quant aux enseignants, ils donnent des devoirs afin que les parents pensent qu'ils font bien leur travail.

Patrick Rayou note, par ailleurs, que les enseignants sous-évaluent souvent le temps qu'il faut pour faire les devoirs. Aussi, si vos enfants y passent plus d'une demi-heure, il est légitime d'en informer l'enseignant. Un conseil : arguez de la lenteur de votre enfant et gardez le « *d'autant que, comme vous le savez, les devoirs à la maison sont interdits depuis 1956* » pour les cas les plus difficiles.

Certains enseignants répondront : « *Mais les devoirs, ce n'est pas obligé. S'ils ne les font pas, ils ne seront pas punis !* ». Soit, mais le jour où votre fils n'aura pas fait ses devoirs, vous vous fendrez quand même d'un mot d'excuse pour qu'on ne vous prenne pas pour une mère indigne qui se fiche de la scolarité de son enfant !

Nul doute que, cette année encore, il faudra accompagner nos enfants dans leurs devoirs. Dommage !

Danièle Theleus, conseil local Paris 9^e

LES TEXTES OFFICIELS

Arrêté du 23 novembre 1956 : « *Aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe* ».

Suivent les circulaires des 28 janvier 1958, 14 mai 1962, 17 décembre 1964, 28 janvier 1971, 25 février 1986 et 1^{er} mars 1990, qui rappellent l'interdiction formelle de donner des écrits à exécuter hors de la classe.

Ces circulaires sont abrogées le 6 septembre 1994 lors de la mise en place des études dirigées. Mais le législateur précise : « *Dans ces conditions, les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. (...) le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre* ». Dans l'arrêté du 25 janvier 2002, les études dirigées n'apparaissent plus dans les horaires mais : « *La suppression d'un horaire spécifique accordé aux études dirigées ne signifie pas la disparition de celles-ci à l'école* ».

Aujourd'hui, les devoirs à la maison (et toutes formes de travail écrit) sont strictement interdits.

À noter qu'aucune circulaire ne demande qu'un travail soit prescri (!) aux élèves après la journée de classe.

Source : ecoles.ac-rouen.fr/circ-yvetot/IMG/pdf/devoirs_maison.pdf

Voir aussi : « *Les devoirs à la maison : 50 ans de travail au noir* », Bulletin départemental n° 95 janvier-février 2006, Inspection académique du Nord



ALIMENTATION

Matins heureux

Qui vous met de bonne humeur dès le réveil? Qui prend soin de votre santé? Qui soutient tous vos projets de la journée? Non, non, vous n'y êtes pas du tout, ce n'est pas le dernier cosmétique à la mode ni l'écoute d'une station radio... C'est le petit déjeuner!

Voici des éléments scientifiques et pratiques pour ce véritable « starter » d'une journée réussie. En ce début d'année scolaire propice aux bonnes résolutions, prenez celle de ne plus jamais partir le ventre vide ou mal rempli!

Le petit déjeuner représente 25 % des apports caloriques de la journée. Autant dire que l'adjectif « petit » est inapproprié: lorsque nous petit-déjeunons insuffisamment, nous compensons ce manque calorique sur les autres repas voire entre les repas. Après le jeûne nocturne, il est capital de choisir des aliments frais et vivants pour reconstituer les réserves énergétiques protéiques, glucidiques et lipidiques de façon durable.

Dès lors, nous comprenons d'emblée que les mueslis et autres « céréales » n'ont de céréales que le nom tant elles sont éloignées des graines vivantes du fait de leur préparation à température élevée. Le chocolat ou le caramel qui les entoure, flatteurs pour le goût, ne font qu'augmenter l'index glycémique. Résultat: un apport de glucides à fort index glycémique, mais une insuffisance ou une absence d'apport protéique (qui devrait être quantitativement et qualitativement prépondérant pour ce premier repas), de glucides à index glycémique lent, de lipides pourvoyeurs d'acides gras essentiels, bénéfiques notamment pour le cerveau et le système cardiovasculaire...

L'ILLUSION DE LA SATIÉTÉ

Leur consommation donne l'illusion de la satiété; il s'en suit une hypoglycémie réactionnelle et une sensation de faim qui persistera toute la matinée. Allez faire un contrôle de maths dans ces conditions!

Pionnière dans le domaine de la nutrition à visée thérapeutique, la doctoresse suisse Dr Catherine Kousmine a révolutionné le petit déjeuner en popularisant, dans les années 50, une préparation nommée « crème Budwig » en référence à la chercheuse biologiste allemande qui l'avait mise au point. Cette « crème des 100 ans », associe les protéines de fromage blanc (ou yaourt de brebis, de soja ou tofu), les lipides (huile cameline ou noix ou germe de blé) et des graines oléagineuses (amandes, noix, noisettes fraîchement moulues), les glucides (graines des céréales: orge, avoine, sarrasin ou millet fraîchement moulues). L'ajout de banane, du jus de citron, de fruits de saisons complètent l'apport en sels minéraux, vitamines et fibres.

Trop compliqué? Trop chronophage? Ces objections s'évanouissent si l'on envisage le temps de préparation comme un moment d'échange, que chacun se lance dans sa journée (il est possible de le préparer la veille au soir).

Très vite, les qualités rassasiantes et énergétiques de ce petit déjeuner vous combleront et vous aurez plaisir à choisir des aliments frais et vivants, en suivant les saisons. Bonne route sur le chemin de l'énergie ressourcée, l'immunité renforcée et la bonne mine assurée!

Mireille Peyronnet, conseil local Paris 5^e

UNE VARIANTE

France Guillain a proposé une variante de la recette du Dr Kousmine en éliminant le fromage blanc (même à 0 %, le peu de graisses animales demeurent, perturbant l'assimilation des huiles végétales) et les céréales (parfois difficiles à digérer compte tenu de l'amidon qu'elles renferment). Baptisé « Miam-ô-fruit », ce mélange haut en couleurs et en goût, peu onéreux et très digeste se prépare ainsi:

- écraser une demi-banane à la fourchette
- ajouter deux cuillères à soupe d'huile vierge de colza de première pression à froid
- le jus d'un demi-citron
- deux cuillères à soupe d'un mélange 50/50 de graines de lin et graines de sésame finement et fraîchement broyées (au moulin à café par exemple)
- une cuillère à soupe d'un mélange de deux graines oléagineuses (parmi noix, amandes, noisettes...) broyées elles aussi
- une demi-pomme coupée en morceau
- un demi-kiwi
- au moins trois autres fruits (entiers ou une portion d'un gros fruit) coupés en morceaux

Voici un régal pour les yeux et les papilles à bien mastiquer pour faciliter la digestion et l'assimilation. À accompagner d'un thé (vert ou matcha) ou de rooibos qui renforce l'apport en antioxydants, en évitant le café, les jus de fruits, le lait.





CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

LA LAÏCITÉ EN QUESTIONS

Les deux journées du congrès de la Fcpe-Paris, les 13 mai et 30 juin, sur le thème de la laïcité en milieu scolaire, ont été marquées par les interventions de Patrick Weil, directeur de recherche au Cnrs, Centre d'histoire sociale du xx^e siècle, de Jean-Louis Auduc, agrégé d'histoire géographique, de Laurence Loeffel, inspectrice générale de l'Éducation nationale/Observatoire de l'université, et de Henri Pena-Ruiz, philosophe.

Au centre de toutes les interventions, un rappel fondamental : il n'y a pas plusieurs laïcités. Elle n'est pas « adjectivable » (laïcité « positive » ou autre expression à la mode).

La laïcité n'est pas une question de valeurs, mais de droit : droit à la liberté de conscience, à l'égalité de l'accès aux services publics, dont l'école. C'est la condition juridique nécessaire pour garantir la coexistence pacifique et rationnelle des libertés et des opinions.

Ce débat sur la laïcité rejoint celui plus global de la défense de l'intérêt général, l'intérêt de tous au sein de l'école dans un contexte où on assiste à la montée de l'individualisme et du communautarisme.

Autant entre 1970 et 1990, cette question de l'éducation citoyenne n'était pas vraiment une priorité, autant en période de crise, elle revient au centre. L'enjeu est celui de transmettre les valeurs de la République via l'école.

Dans ce débat, il est important de distinguer entre valeurs d'idéal et valeurs fondées sur un socle constitutionnel. Pour exemple de cette distinction, la notion de fraternité est une notion intellectuelle ; sur le plan constitutionnel, on évoquera la solidarité.

GRATUITE, OBLIGATOIRE ET... LAÏQUE

Le principe de laïcité est indissociable de celui de la gratuité et de l'obligation scolaire. Ces trois principes sont en fait solidaires. C'est parce que l'école est obligatoire qu'elle est gratuite et se doit d'être laïque. Cela relève de l'égalité des droits d'accès au service public qu'est l'école.

Bilan positif mais... peut mieux faire !

Pour la première année, le congrès départemental de la Fcpe-Paris s'est tenu sur deux journées, les 30 mai et 13 juin. Si sur ces deux journées, le nombre de conseils locaux représentés était plus important que les années précédentes, la participation est restée en deçà de nos attentes. D'où l'idée de cette consultation qui a permis de recueillir 177 contributions et qui va nous permettre d'ajuster la prochaine édition.

Première constatation : les problèmes liés au circuit de l'information. Malgré les courriers, malgré les relances par courriels, vous êtes nombreux à dire ne pas avoir reçu l'information ou... à l'avoir reçue tardivement. Reprendre la communication pour permettre une meilleure diffusion est donc une priorité.

Autre point saillant : la période à laquelle est organisé le congrès. Entre les fêtes d'écoles et autres manifestations, la fin d'année scolaire est souvent bousculée. Organiser le congrès au printemps, dissocier les échanges thématiques et l'assemblée générale sont des pistes auxquelles nous travaillerons cette année.

Si pour tous ceux qui étaient présents, la qualité des intervenants sur le thème de la laïcité a été très appréciée, plusieurs adhérents suggèrent des **thématiques plus proches de leurs préoccupations quotidiennes ou de l'actualité**. Plus globalement, les adhérents désirent être davantage associés au choix du thème du congrès, via des enquêtes en ligne par exemple.

Côté organisation, le bilan est plutôt positif même si certains suggèrent un lieu plus central, des horaires plus restreints (sur ½ journée au lieu d'1 journée), la possibilité de pouvoir faire garder leurs enfants...

Enfin, concernant le déroulement de l'assemblée générale, plusieurs adhérents souhaitent que les **échanges autour des motions**, qui, rappelons-le définissent les positions de la FCPE 75, se déroulent de manière plus structurée. Et cela pourrait passer par un envoi systématique des documents officiels (rapports d'activité, rapport financier, motions...) à l'ensemble des adhérents.

Merci à tous pour vos contributions !



Laurence Lœffel

Ce ne sont pas des valeurs, c'est important de le rappeler, mais des principes.

Il en est de même pour la notion de liberté de l'enseignant et de l'élève. C'est un principe qui implique qu'ils ne sont pas assujettis à des enjeux extérieurs politiques, économiques, par exemple. L'école s'interdit ainsi l'endoctrinement et doit développer l'esprit critique. C'est une des missions fondamentales de la charte (cf. l'article 12 de la *Charte de la laïcité*).

Or la première nécessité est d'abord de prendre à bras le corps cette notion de valeurs républicaines. C'est mieux que cette focalisation sur la laïcité qui, mal comprise, peut être vue comme liberticide alors que c'est justement l'inverse. La laïcité est avant tout synonyme de liberté de conscience et liberté de penser.

Notre préoccupation ne peut concerner uniquement l'éloignement par rapport à la laïcité, mais doit s'attaquer de manière

Motion 1 (extraits)

Inventer un temps mixte et construit

La réforme des rythmes scolaires est un premier pas qu'il est impératif d'améliorer, pour notamment respecter du cadre légal d'un maximum de 5 h 30 d'enseignement par jour.

La Fcpe-Paris déplore de grandes disparités selon les écoles, concernant la qualité du dialogue entre les intervenants, l'information aux parents et la qualité des ateliers périscolaires.

Pour améliorer tous les temps éducatifs, il faut absolument articuler projet d'école et PEDT, harmoniser les transitions entre les équipes, dégager plus de temps de concertation Ville/Éducation nationale – sans reposer sur la seule base du volontariat des équipes. Il est également indispensable de se mettre d'accord sur des "règles de vie" communes aux temps scolaire et périscolaire, à destination des élèves comme des adultes encadrants.

En conséquence, la FCPE Paris exige que :

- la réflexion sur la refonte de tous les temps périscolaires soit ouverte pour trouver une articulation cohérente du temps des élèves, répondant en premier lieu aux besoins des élèves ;
- les journées des élèves répondent à des rythmes réguliers, sans dépasser pas 5 h d'enseignement ;
- les REV soient invités aux conseils d'école avec un temps d'échange avec les parents élus ;
- la maquette de la maternelle soit enfin revue, comme s'y est engagée la Ville de Paris début 2014. Que cette réorganisation couvre à la fois l'organisation de la journée, la formation et la concertation des intervenants, ainsi que le règlement de la question de l'hygiène et du change des enfants.

Motion 2 (extraits)

(Re)connaître l'enseignement professionnel

Constatant que l'enseignement professionnel est trop souvent considéré comme une orientation par défaut, le comité régional Fcpe Île-de-France a, sur proposition de la Fcpe-Paris, mené une enquête sur l'orientation en lycée professionnel dans la région.

Cette enquête a mis en évidence que, d'un établissement à l'autre, les pratiques sont très disparates en termes d'information et d'orientation. Elle a aussi montré que ce sujet est source de difficultés pour les professeurs principaux, généralement issus de l'enseignement général et sans formation sur la voie professionnelle.

En conséquence, la FCPE Paris exige :

- une meilleure information dans les collèges sur la diversité et la qualité des formations professionnelles, à destination des parents et des élèves ;
- la présence régulière d'un conseiller d'orientation psychologue dans tous les établissements et le maintien de tous les CIO de proximité ;
- une vraie formation des professeurs principaux sur ces questions ;
- la réalisation de suivis de cohortes sur les jeunes en voie professionnelle, communiqués à l'ensemble de la communauté éducative pour améliorer les choix d'orientation.

plus spécifiquement à l'éloignement par rapport à la démocratie et aux valeurs de la démocratie.

L'objectif de l'école n'est pas d'apprendre ces valeurs aux élèves, mais de leur faire partager. Ce socle de valeurs constitutionnelles sera au fondement des enseignements qui vont être mis en place à la rentrée 2015.

PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Parmi les onze mesures décidées par la ministre suite aux attentats de janvier 2015, plusieurs concernent l'école dont celle de faire partager les valeurs de la République - partager et non transmettre. Le terme de partage est volontaire. En particulier dans l'enseignement du 2nd degré où l'on assiste encore à une certaine résistance et où subsiste le credo que le rôle de l'ensei-



Patrick Weil

Motion 3 (extraits)

Enseigner et apprendre avec le numérique

La Fcpe-Paris s'associe pleinement au tournant numérique de l'école, fondement de l'école d'aujourd'hui et qui représente aussi une formidable opportunité pour l'intégration des élèves en situation de handicap, les Ulis et les Ensa.

La Fcpe-Paris a mis en place à l'automne 2014 une commission numérique. Un état des lieux a été établi sur la base d'une enquête menée par les conseils locaux. Le dépouillement en cours permet déjà de repérer les dynamiques à l'œuvre, les attentes et les difficultés rencontrées.

Sur la base de ce constat, la FCPE Paris demande :

- le développement et l'accès égal pour tous aux ressources numériques afin d'enrichir les enseignements, stimuler les apprentissages, et alléger enfin le cartable des élèves ;
- la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) dotés d'applications mobiles, pour une meilleure communication entre parents, enseignants et administration, et entre parents ;
- l'accès au haut débit dans toutes les salles de classe, des équipements adaptés et une maintenance réactive ;
- l'accélération d'une politique numérique ambitieuse, et son extension à tous les niveaux scolaires, en assurant la formation de tous les enseignants, personnels et parents.

Enfin la Fcpe-Paris rappelle que si les bénéfices éducatifs du numérique sont évidents, le développement de ces outils nécessite l'accompagnement des élèves face aux dangers d'un usage non maîtrisé.

gnant est de transmettre des connaissances et non d'éduquer, éduquer étant considéré comme de la responsabilité de la famille. Résistance à laquelle il faut opposer l'article 101 du Code de l'éducation qui fait mention du respect de l'égalité de tous, de la liberté de conscience, mais qui précise aussi que le rôle de l'enseignant est d'organiser la coopération entre les élèves.

Le rôle de l'enseignant est de développer l'esprit critique du jeune. Le mot « élève » l'explique à lui tout seul : l'objectif est « d'élever » le jeune jusqu'à se passer du maître !

Il sera aussi question de réactiver l'enseignement des faits religieux, de la morale civique et de l'éducation aux médias. La



Jean-Louis Auduc

Charte de la laïcité ne dit pas que la religion n'a pas sa place à l'école, mais comment la laïcité organise cette parole sur le religieux à l'école. Elle fait valoir une attitude distanciée face au religieux considéré comme fait culturel et objet de savoir. Mais il faudra aussi enseigner la philosophie grecque, l'humanisme, la philosophie des Lumières.

NEUTRALITÉ: POUR LES SEULS FONCTIONNAIRES

La neutralité de l'État n'est pas le rejet de tout signe religieux dans l'espace public du vivre ensemble. Elle n'impose pas une neutralisation religieuse de la société, ni une uniformisation des comportements. Seuls les agents des services publics sont soumis à une neutralité religieuse, et non leurs usagers - que sont, par



Henri Pena-Ruiz

Motion 4 (extraits)

Réussite pour tous à Paris

La Fcpe-Paris alerte depuis 2012 les pouvoirs publics sur le non-remplacement des enseignants dans la capitale, comme en témoigne la mobilisation massive des parents cette année (occupations, pétitions, etc.).

Par ailleurs, les dispositifs clés de la loi de refondation (plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans) sont insuffisamment déployés au regard de l'hétérogénéité sociale parisienne. Quant aux Rased, ils ne sont toujours pas reconstitués.

Les dotations de postes à l'Académie de Paris depuis 2012 ne suffisent pas à réparer les dégâts des gouvernements précédents. La baisse du nombre d'élèves en maternelle à la rentrée 2015, aurait dû, sans diminution de poste, amorcer cette réparation.

Cette situation a été dénoncée unanimement et avec force par les élus, syndicats enseignants et fédérations de parents d'élèves lors du Cden du 10 avril 2015.

La FCPE Paris exige des mesures immédiates :

- 25 élèves par classe (hors éducation prioritaire) et 20 élèves par classe en REP ;
- des postes d'enseignants titulaires, dans le 1er et le 2nd degré, pour assurer toutes les missions de l'école publique (remplacements, prise en compte des élèves à besoins particuliers...).

exemple, les mères accompagnatrices voilées, comme l'a rappelé le Conseil d'État le 19 décembre 2013.

C'est aussi la question de la restauration scolaire. L'objectif là aussi est de rechercher le commun. L'école doit avoir une attitude passive de respect des interdits religieux ou alimentaires. Elle proposera à l'élève des solutions alternatives : menu végétarien, poisson le vendredi, repas sans porc. Mais il n'y a pas d'attitude positive à avoir : il n'y aura pas de viande kasher ou hallal.

À ce jour cependant, rien n'est défini quant à la formation des enseignants au sujet de cette charte... Qui va l'enseigner ? Quel statut va avoir l'enseignement moral et civique ? Pour l'instant, le ministère n'a organisé que des réunions d'information sur la laïcité et certaines académies comme Paris sont très en retard ! Il manque encore les contenus et les temps de formation alloués à ces enjeux. De plus les modalités concrètes de mise en œuvre et d'évaluation du nouvel enseignement civique et moral ne sont pas précisées. De fait, on sait que cela est négligé et il va falloir être très vigilants sur le sujet.

INTERDISCIPLINAIRE PAR EXCELLENCE

Au lycée, par exemple, il y a l'éducation juridique, civique et sociale. Elle est actuellement enseignée par les professeurs d'histoire et de géographie, mais nous allons proposer qu'elle soit interdisciplinaire.

Par ailleurs, on parle d'apprendre aux élèves les valeurs de la République et de la démocratie, mais au sein des établissements les heures de vie scolaire ne sont pas respectées, pas plus que le principe des conseils d'enfants !

L'éducation citoyenne ne relève pas d'un enseignement dogmatique, mais suppose le débat. Il faut que l'école apprenne à débattre, à s'écouter. Il faut savoir et admettre que les conflits et les désaccords sont inévitables, voire fructueux, sous réserve de les aborder par des pratiques langagières et non par la violence.

Plus généralement la participation au débat public est la clef de la citoyenneté et ce partout, en entreprise comme en formation, et même dans la vie privée.

La violence la plus grande qui peut être faite à un citoyen, c'est d'être empêché de prendre la parole. Chacun doit pouvoir apporter sa part et c'est dans les frictions que l'on fait l'épreuve de la démocratie en tentant de trouver un consensus.

Eve Heinrich

Le nouveau bureau de la Fcpe-Paris

Président : Hervé-Jean Le Niger

Secrétaire général : Christophe Marty

Trésorier général : Pierre-Emmanuel Charon

Vice-présidente, responsable du 1^{er} degré : Isabelle Rocca

Responsable du 2nd degré : Jean-Jacques Renard

Secrétaire générale adjointe : Chantal Samuel-David

Responsable premier degré adjointe : Juliette Urbain

Responsable second degré adjoint : Stéphane Leray

Responsable communication : Catherine Terseur

Chargé des relations presse : Bernard Dubois

Premières impressions, premiers pas au Cdpe

À l'occasion du congrès de la Fcpe-Paris, deux nouvelles administratrices ont fait leur entrée au conseil départemental. Elles nous livrent leurs premières impressions...



Chantal Samuel-David

L'avalanche de mails : c'est sans aucun doute la conséquence la plus visible de l'élection au Cdpe. Personnellement, j'ai également été impressionnée par la diversité des sollicitations et la multiplicité de leur provenance, et pas seulement géographique. Il y a en premier lieu, bien sûr, les parents, les conseils locaux (et c'est tout naturel et la priorité), toutes les activités propres à la Fcpe-Paris (les formations, le journal, les

lettres électroniques, les réunions internes, comme les commissions thématiques) mais aussi toutes les institutions qui participent directement ou indirectement au système éducatif parisien : sur ce dernier point, on ne peut pas dire que les parents n'ont pas leur place. En revanche, en tant que bénévole et pour la plupart ayant aussi une vie professionnelle et familiale, il est difficile voire impossible de répondre à toutes les sollicitations de toutes ces instances, dont l'activité est le métier. Sur certains dossiers, il est clair qu'on ne peut qu'être frustré, lorsque l'on reçoit par exemple des informations à la veille d'une réunion importante, voire le jour même. Il n'empêche : ce qui est accompli est en soi déjà un exploit...

La présence au Cdpe de Paris permet très rapidement de voir la complexité de la situation parisienne, même si on en a déjà une idée au niveau de l'arrondissement : il y a parfois des intérêts contradictoires entre des parties pourtant vouées à travailler ensemble et des enjeux qui ne relèvent pas toujours de ces mêmes parties, même si elles sont directement concernées. Et c'est l'implication et le lien avec les adhérents qui permettent très souvent de trouver des issues gagnant-gagnant pour tout le monde. Quand l'écoute est là, bien sûr...



Saran Kaba

Je suis adhérente Fcpe depuis 2011, investie au sein de deux conseils locaux (élémentaire et collège) et de l'Union locale Fcpe 19^e que je préside actuellement. Je me suis présentée pour un 1^{er} mandat d'administrateur convaincue que l'enjeu de la réussite de tous les élèves est au cœur de nos préoccupations de parents défenseurs de l'école publique.

La fin de l'année scolaire a été marquée de nombreuses manifestations des parents d'élèves contre le projet de carte scolaire : je suis au final dubitative sur notre capacité de parents à faire entendre nos revendications quant au fonctionnement de l'école...

Mon 1^{er} conseil d'administration a été la prise de conscience de la nécessité d'apaisement des tensions internes qui ont nui au fonctionnement du Cdpe.

Je souhaite contribuer à ce que nous, parents attentifs à la réussite de tous, nous saisissons de la thématique de la « pédagogie mise en œuvre à l'école » dont l'enjeu est primordial pour l'avenir de notre école républicaine.

CINÉMA

L'école salvatrice

Pour la rentrée de septembre, deux films ont retenu notre attention. Deux films qui parlent de la vie des enfants

et d'éducation. D'abord le très réussi documentaire de Pascal Plisson, *Le grand jour*, et le film qui a fait la clôture de la semaine de la critique au festival de Cannes, *La vie en grand*.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Les leçons de Jean Zay

Les 26 et 27 mai derniers, l'Éducation nationale a commémoré les quatre grandes figures entrées au Panthéon. Parmi elles, celle de Jean Zay se détache particulièrement pour l'école. Ancien ministre de l'éducation nationale, ses écrits sont régulièrement cités par les ministres. Un ouvrage d'Antoine Prost et Pascal Ory éclaire son action ministérielle. Quelles leçons en tirer ?

Jean Zay. Le ministre assassiné (1904-1944) Antoine Prost, Pascal Ory
Éditions Tallandier Canopé, 2015.

Éducation artistique et culturelle

Najat Vallaud-Belkacem et Fleur Pellerin ont ouvert le 9 juin une rencontre des recteurs et des directeurs des affaires culturelles pour organiser le parcours d'éducation culturelle et artistique. La ministre de l'Éducation nationale a confirmé un financement à hauteur de 8 millions pour les parcours.

Scolaires dans les musées nationaux

Selon l'AFP, F. Hollande a annoncé le 7 septembre que le Louvre, Orsay, Versailles seront ouverts 7 jours sur 7. Le jour de fermeture sera dorénavant réservé aux scolaires, à partir d'octobre ou de novembre.



Le Grand Jour, documentaire de Pascal Plisson (1h 26 min) avec Nidhi Jha, Albert Ensasi Gonzalez Monteagudo, Deegii Batjargal

LE GRAND JOUR

Ce film accompagne quatre enfants ou adolescents dans leur quête de succès académique, professionnel ou sportif. Ce n'est pas la première fois que Pascal Plisson s'intéresse au thème de l'éducation et de l'apprentissage. Son documentaire précédent, *Sur le chemin de l'école*, accompagnait des enfants aux quatre coins du monde dans leur périple vers l'école. Pascal Plisson explique que l'écriture d'un scénario était nécessaire pour séduire les investisseurs. Mais comme il s'agit d'un documentaire, les événements sont imprévisibles. « Nous avons laissé beaucoup tourner la caméra au contact des enfants. Ce qui nous a permis de saisir des moments de vérité, des instants pris sur le vif, qui n'étaient pas écrits ou prévus initialement ». Le réalisateur insiste sur l'importance d'établir une relation de confiance entre l'équipe et les enfants, surtout que la plupart d'entre eux n'ont jamais été devant une caméra. Il souligne : « J'ai passé des journées avec eux avant le tournage. Je les ai accompagnés à l'école. Je les ai longuement observés, leurs habitudes, leurs craintes, leurs rêves... ».

Il explique que sa relation avec les adolescents et les enfants se prolonge : « Je repars sous peu pour rendre visite à Albert à Cuba Tom, je lui parle par téléphone très souvent, et on l'aide à persévérer dans sa voie. Ça va au-delà d'un film et d'un documentaire. Quelque part, ce sont un peu mes enfants. J'essaie de leur trouver des parrains, des sponsors ». *Le grand jour* a aussi pour objectif de pousser les enfants occidentaux, absents du film, à réfléchir sur le rôle de l'école et de l'éducation : « Ces enfants montrent aux nôtres, qui sont parfois très gâtés et choyés, que c'est bien d'aller au bout de ses passions ». Pascal Plisson a un rapport étonnant avec l'école. Il a arrêté ses études à quinze ans, pour voyager. Il a vécu de petits boulots un peu partout. C'est quand il a eu des enfants qu'il a renoncé à sa vie d'aventurier, et qu'il s'est intéressé à l'éducation. « Voir des mômes, comme ceux du *Grand jour* ou *Sur le chemin de l'école* qui font tout pour faire des études quand je les ai moi-même abandonnées, ça m'interpelle. Derrière, il y a peut-être une dénonciation de l'échec scolaire ». Il insiste sur le fait que tout le monde peut avoir un grand jour. Il dit que le sien a été celui du César du meilleur documentaire pour *Sur le chemin de l'école*.

Pascal Plisson précise qu'après *Le grand jour*, il pense à un documentaire sur les enfants de France et d'Europe. « Je suis persuadé qu'il y a des talents ici, partout, dans nos villes, nos banlieues... Il faut les chercher, les aider et leur faire prendre conscience de leur potentiel. J'aimerais bien réaliser un documentaire sur l'histoire de quatre ou cinq familles françaises d'horizons différents ».

LA VIE EN GRAND

Dans ce film, de Mathieu Vadepied, un film espiègle et charmant, il s'agit justement d'échec scolaire. Adama, un adolescent de 14 ans vit avec sa mère dans un petit deux-pièces en banlieue parisienne. Il est en échec scolaire même si c'est un élève prometteur. Avec Mamadou, plus jeune que lui, ils vont inverser le cours de leurs vies...

Le tournage de *La Vie en grand*, produit par le trio Bruno Nahon, Olivier Nakache et Eric Tolédano, s'est principalement déroulé à Stains, en Seine Saint-Denis, notamment dans le quartier du Clos Saint-Lazare. Premier film

du chef opérateur de *Sur mes lèvres* et d'*Intouchables*, les deux héros du film, Balamine Guirassy (Adama) et Ali Bidanessy (Mamadou), âgés de 14 et 11 ans, sont merveilleux de justesse et étonnants de maturité.

Lors de l'écriture du scénario, l'un des enjeux était d'éviter de tomber dans les clichés liés aux jeunes des cités, comme en témoigne le réalisateur qui souhaitait raconter l'histoire personnelle d'un jeune garçon et non une histoire sur la banlieue. Au final, cela vient de l'envie de faire honneur à l'énergie de cette jeunesse plutôt que de décrire une fatalité. Le réalisateur alterne des scènes crues et réalistes avec d'autres plus fantaisistes et joyeuses, afin de ne pas trop s'ancrer dans un cinéma réaliste et social.

Dans le film, la dimension politique s'incarne surtout par le rapport au milieu scolaire avec une question essentielle pour le cinéaste : « Comment peut-on, dans un milieu qui ne favorise pas l'accès à la culture et au savoir, s'émanciper et y accéder ? ». Il souhaitait aussi montrer combien l'adolescence est un tournant dans la vie où l'on se demande : « Comment rêver sa vie, se projeter hors des carcans sociaux, culturels et familiaux, mais aussi comment se donner les autorisations plutôt que se poser des limites, comme une autocensure qui est aussi un réflexe par peur d'affronter la liberté ».

Mathieu Vadepied ne porte pas de regard condescendant ou caricatural sur les difficultés qu'affronte Amada dans sa vie. Pour cela, il a dû trouver la distance adéquate dans son travail d'écriture et de mise en scène qui adoptent tous deux le point de vue du jeune homme : « Il n'y a pas de scène où Adama n'est pas à l'image. Tout ce qui est filmé appartient à son point de vue. C'est ce qui évite des plans sensationnalistes ou des effets inutiles ». Le personnage de Mamadou, quant à lui, a été écrit comme un garçon naïf et audacieux qui voit en Amada une figure de guide : « C'est comme s'il cherchait un grand frère qu'il n'a pas ». Entre eux, le pacte est avant tout commercial, il tourne autour du business, du deal... Au fond, sans vouloir le laisser paraître, Mamadou cherche aussi un ami et un protecteur. Adama se sert de lui pour transporter le shit parce qu'il est petit et sans affect. « *Les liens, sur la base de cette tension entre eux, vont se tisser presque malgré eux* », souligne Mathieu Vadepied.

Dans ce film, le réalisateur dresse un portrait élogieux de l'école et de la transmission du savoir, qui permet de s'affranchir de certaines barrières sociales. Le personnage qui incarne le mieux ces valeurs n'est autre que le prof de sport campé par l'acteur Guillaume Gouix. C'est cet enseignant qui permet à Amada de s'extirper de son borborygme : le professeur prend l'initiative d'aller chez les parents pour voir l'élève et accepte, malgré le fait d'être dupé, de relativiser les mensonges de l'adolescent. Le professeur est un homme tolérant et bienveillant... mais la limite est très floue entre l'investissement professionnel, l'envie de transmettre et l'affectif qui risque de prendre le pas. Ce professeur qui choisit de sortir du cadre scolaire, d'aller à la rencontre des parents, est concerné par la vie des élèves et par le contexte dans lequel ils grandissent. Le réalisateur montre à quel point l'environnement de chacun peut déterminer les comportements que nous adoptons. Néanmoins, le film souligne également qu'Amada n'est pas (comme la majorité des gamins) destiné à devenir dealer. Dans ce film l'humour est toujours présent et il passe une conviction très forte autour de l'école, qui représente un refuge ultime : c'est très fort dans la séquence où le personnage passe toute la nuit dans son collègue.

Les deux films sont actuellement projetés sur les écrans parisiens.

Bernard Dubois

AU FIL DES DÉPÊCHES

L'expo de la semaine : « Osiris, Mystères engloutis d'Égypte »

L'Égypte antique n'a pas fini de livrer ses secrets. L'exposition de l'Institut du monde arabe, « Osiris, Mystères engloutis d'Égypte » lève le voile sur les deux cités englouties d'Égypte, Thonis-Héracléon et Canope, que les fouilles sous-marines en baie d'Aboukir ont révélées récemment. Ces découvertes, à la signification historique hors du commun, révèlent en particulier pour la première fois, des vestiges de la cérémonie secrète des « Mystères d'Osiris ».

Dans une scénographie spectaculaire, elle présente près de 250 objets emblématiques, provenant de ces fouilles sous-marines, accompagnés d'une quarantaine de pièces prêtées exceptionnellement par les musées du Caire et d'Alexandrie. Elle permet aux visiteurs d'être « initiés » à ces célébrations et d'avoir accès aux rituels réalisés dans le plus grand secret des temples. Le jeune public est très attendu, en famille et avec ses enseignants. Après la visite guidée, les enfants sont invités à participer au « jeu du serpent » l'ancien jeu égyptien « L'Ouroboros ». Visites libres et visites commentées sont proposées aux groupes scolaires sur réservation.



31



La vie en grand, film de Mathieu Vadepied (1h 33 min) avec Balamine Guirassy, Ali Bidanessy et Guillaume Gouix



le salon européen de l'éducation

un événement de la Ligue de l'enseignement

le plus grand SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION



ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS

le plus grand SALON DE L'ORIENTATION DES JEUNES

THÈME À L'HONNEUR 2015 : "FORMATIONS ET MÉTIERS POUR UNE PLANÈTE DURABLE".

Organisé par la Ligue de l'enseignement (3883 79566 415) - Salon européen de l'éducation, Paris et la Région Île de France, Paris et Paris Île de France du 14 au 22/11/2015 - Imp. Pirella Göttsche Lowenkamp



DU JEUDI 19 AU DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com



PARTENAIRES

